



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2025-278

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2025

Sommaire

DRAAF Occitanie / Service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire

| | |
|---|---------|
| R76-2025-08-22-00015 - Arrêté portant reconnaissance de Arbonovateur en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « DIVARBO : Diversification en Arboriculture Fruitière » OCC_222 (5 pages) | Page 4 |
| R76-2025-08-22-00014 - Arrêté portant reconnaissance de AREOC en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « ETAMINE : Ensemble Travaillons l'Adaptation de nos systèmes Maralchers au chaNgement climatiquE » OCC_221 (5 pages) | Page 10 |
| R76-2025-08-22-00010 - Arrêté portant reconnaissance de la Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « La grenade, une production résiliente » OCC_217 (5 pages) | Page 16 |
| R76-2025-08-22-00004 - Arrêté portant reconnaissance de l'Association lait foins des Pyrénées en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Cap viande d'herbe » OCC_211 (6 pages) | Page 22 |
| R76-2025-08-22-00013 - Arrêté portant reconnaissance de l'Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Pépins et Noyaux : Collectif tarnais et limitrophe de production et commercialisation d'arbres et arbustes adaptés à l'agroforesterie d'origine locale » OCC_220 (5 pages) | Page 29 |
| R76-2025-08-22-00012 - Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « AICMED - L'Agroforesterie Intraparcellaire en Contexte MÉDiterranéen ; comment la mettre en oeuvre, quelle utilisation et pour quels bénéfices ? » OCC_219 (5 pages) | Page 35 |
| R76-2025-08-22-00002 - Arrêté portant reconnaissance du Biocivam de l'Aude en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « AMANBIOC : GIEE Amandes Bio Occitanie » OCC_209 (5 pages) | Page 41 |
| R76-2025-08-22-00001 - Arrêté portant reconnaissance du CETA APYREINES en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Résilience des exploitations apicoles face au changement climatique par la recherche d'une abeille rustique et adaptées aux conditions régionales apicoles » OCC_208 (6 pages) | Page 47 |

| | |
|---|---------|
| R76-2025-08-22-00006 - Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE Terrasses vivantes » OCC_213 (6 pages) | Page 54 |
| R76-2025-08-22-00007 - Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE Terroirs Verts Saint-Chinian : Stratégie de régénération des sols Saint-chinianais » OCC_214 (6 pages) | Page 61 |
| R76-2025-08-22-00009 - Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Maraîchage bio en biterrois » OCC_216 (5 pages) | Page 68 |
| R76-2025-08-22-00008 - Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « VOCADI - Diversification en volailles de chair » OCC_215 (7 pages) | Page 74 |
| R76-2025-08-22-00011 - Arrêté portant reconnaissance du GAB65 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Avenir Élevage Bio 65 » OCC_218 (8 pages) | Page 82 |
| R76-2025-08-22-00003 - Arrêté portant reconnaissance du Syndicat du Terroir Sommières en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Carac'Terres de Sommières : Faire le lien entre terroir viticole, pratiques agroécologiques et valorisation des vins » OCC_210 (7 pages) | Page 91 |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00015

Arrêté portant reconnaissance de Arbonovateur
en qualité de groupement d'intérêt économique
et environnemental (GIEE) pour le projet
« DIVARBO : Diversification en Arboriculture
Fruitière » OCC_222

Arrêté portant reconnaissance de [Arbonovateur](#) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « [DIVARBO : Diversification en Arboriculture Fruitière](#) ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 258**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Arbonovateur](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Arbonovateur](#)

dont le siège social est situé :

[130 AVENUE MARCEL UNAL](#)
[82000](#)
[MONTAUBAN](#)

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[DIVARBO : Diversification en Arboriculture Fruitière](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : [OCC_222](#)

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne](#) en tant que structure d'animation,
- [Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

[Pas d'observation](#)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|----|---|--|-----------------------|---------------------------------------|
| 1 | David DELPECH | CROQUE | 82340 | DUNES |
| 2 | SCEV BELAYGUES | 1755 Chemin de Bonneval | 82370 | LABASTIDE-ST-PIERRE |
| 3 | EARL La Ferme de Grannes | 2260 ROUTE DE MONTPEZAT | 82270 | MONTALZAT |
| 4 | Guillaume LAFON | Chemin de catalo | 82370 | REGNES |
| 5 | EARL Le Rouge Gorge | 116 CHEMIN DES AIGUILLONS | 82000 | MONTAUBAN |
| 6 | SCEA LE JARDIN DE MONTALBAN | 1983 CHEMIN DE PELUT | 82000 | MONTAUBAN |
| 7 | GAEC RAUJOL FRERES | 2555 ROUTE D ALBIAS | 82800 | NEGREPELISSE |
| 8 | GAEC DE Graissac | 1083 ROUTE DE LA BENECHÉ | 82800 | BIOULE |
| 9 | EARL NEO-ARBO | 18 AVENUE JULES FERRY | 82370 | REYNIES |
| 10 | EARL D'aurières | LD GAGET | 82400 | GOLFECH |
| 11 | Ambroise CAMPION | LIEU DIT RATIER, 795 ROUTE DE PAILLAS RATIER | 82800 | PUYGAILLARD DE QUERCY |
| 12 | Benjamin GELY | 3600 COTE DE PIGNOLS | 82200 | MOISSAC |
| 13 | SCEA DE SEIGNOURET | 341 CHEMIN DE FOULQUIE | 82000 | MONTAUBAN |

| | | | | |
|----|--------------------------------|------------------------|-------|--------------------|
| 14 | Noémie COMBES BLAGNY | 830 CHEMIN DU DEBES | 82240 | CAYRIECH |
| 15 | LEGTPA LYCEE AGRICOLE DE CAPOU | 1915 ROUTE DE BORDEAUX | 82000 | MONTAUBAN |
| 16 | EARL Domaine de Thermes | THERMES | 82340 | AUVILLAR |
| 17 | EARL Les jardins de Mauvers | MAUVERS | 82600 | VERDUN SUR GARONNE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Veille technique, économique et réglementaire
- 2 Visites et présentation de projets
- 3 Besoins en formations
- 4 Suivi terrain des projets
- 5 Travail sur la commercialisation
- 6 Pilotage du projet
- 7 Communication et diffusion

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Arbonovateur** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Arbonovateur** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_222
 DIVARBO : Diversification en Arboriculture Fruitière
 Arbonovateur

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée? moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|--|---|---------------------------------------|------------------------------|---|---|
| 1 | Veille technique, économique et réglementaire | Effectuer une veille sur les aspects souhaités par les producteurs (économique, agronomique et réglementaire) | Sites internet (e-phy, site d'information...), suivi des newsletters et mail d'informations, résultats d'essais, articles, vidéos, podcasts... | Ensemble documentaire mis à disposition des producteurs (type google drive) | Durée GIEE | CA 82 | INRAE, Chambres d'agriculture, Pistaches en Provence, Journaux divers, sites de pépinières, sites BIO divers (type BIO Nouvelle-aquitaine), France Olive... | Liste des documents bibliographiques fournis |
| 2 | Visites et présentation de projets | Partage d'expérience et de connaissances entre producteurs et avec des groupes/instituts/pépinières... | Organisation de visites/présentation et organisation potentielle d'un voyage | Nombre de visites | Toute la période | CA 82, producteurs du groupe | Producteurs du groupe, producteurs hors groupe, autres groupes de producteurs, pépinières, instituts (INRAE...), Chambres d'agriculture, Associations, Pistaches en Provence, France Olive... | Compte-rendus des visites/présentations |
| 3 | Besoins Formations | Analyse des besoins et la recherche d'intervenants | Echange avec le groupe et recherche via réseaux de Spécialistes de ces cultures | Formations diversification en arboriculture fruitière | Toute la période | CA 82 | Spécialistes indépendantes, Chambres d'agriculture, Associations, Pistaches en Provence, France Olive... | Programmes des formations et nom des intervenants |
| 4 | Suivi terrain des projets | Suivre les projets des producteurs du Groupe pour les accompagner au mieux et connaître leurs besoins | Méthode de diagnostic, suivi terrain, travail sur analyses de sol... | Bioagresseurs et modes de conduite | Toute la période | CA 82 | Producteurs du groupe | Liste des bioagresseurs principaux et modes de conduite |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée? moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|----------------------------------|---|--|---|---------------------------------------|-------------------------|--|--|
| 5 | Travail sur la commercialisation | Echanger sur les pratiques commerciales et faire travailler les producteurs sur leurs stratégies commerciales | Réunions d'échange, rencontres avec metteurs en marché, faire le lien entre les producteurs et les acteurs du commerce | Réunion commercialisation | Toute la période | CA 82 | Producteurs du groupe, metteurs en marché, acteurs du commerce... | Comptes rendus des réunions |
| 6 | Pilotage du projet | Assurer le pilotage du projet | Organiser des réunions bilan. Utilisation de logiciels pour l'animation du groupe (Whatsapp, google drive), mails, appels téléphoniques, drive et SMS... | Pilotage du projet | Toute la période | CA 82 | / | Nombre de participants par réunion et outils mis à disposition |
| 7 | Communication et diffusion | Assurer la diffusion des résultats du groupe | Mails, Newsletters, sites internet, facebook, podcast, articles... | Diffusion | Toute la période | CA 82 | Chambres d'Agriculture Nationale, Chambres d'Agriculture Régionale, Chambres d'Agriculture départementales, journaux, chaîne TV, membres du groupe | Nombre de vues sur les sites internet, podcast... |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00014

Arrêté portant reconnaissance de AREOC en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « ETAMINE : Ensemble Travaillons l'Adaptation de nos systèmes Marais au changement climatique » OCC_221

Arrêté portant reconnaissance de AREOC en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « ETAMINE : Ensemble Travaillons l'Adaptation de nos systèmes Maraichers au chaNgement climatique ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 257**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par AREOC en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, AREOC

dont le siège social est situé :

130 AVENUE MARCEL UNAL
82000
MONTAUBAN

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

ETAMINE : Ensemble Travaillons l'Adaptation de nos systèmes Maralchers au chaNgement climatiquE

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_221

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne en tant que structure d'animation,
- Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Le plan de capitalisation doit être renforcé, avec la production de fiches témoignages, valorisant les pratiques et les retours d'expérience des agriculteurs.

Le collectif est encore restreint, ce qui implique de mieux structurer la diffusion des résultats et la mobilisation des partenaires à moyen terme.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | | |
|---|------------------------------|-----------|------------------------------|-------|----------------------------|
| 1 | ALEXIS | Jérémy | 154 CHEMIN DE PEYROUTAS | 82290 | MEAUZAC |
| 2 | BLANC | Louis | 799 CHEMIN DE VALADES | 82130 | L HONOR DE COS |
| 3 | DELCASSE | Aménil | 120 CHEMIN DE CASTAGNE | 82290 | ALBEFEUILLE LAGARDE |
| 4 | GAEC Ferme de Remédy | | REMEDY | 82600 | MAS GRENIER |
| 5 | GAI | Serge | PEYREPICHOU OUEST | 82190 | SAINT NAZAIRE DE VALENTANE |
| 6 | GOULEME | Stéphanie | RUE DU BAC | 82110 | MONBEQUI |
| 7 | GUYOT | Fabien | 930 Chemin DES GRANGES | 82500 | SERIGNAC |
| 8 | SCHIEVENNE | Eric | 1053 Route de Saint Nauphary | 82000 | MONTAUBAN |
| 9 | EARL Les Jardins de la Prade | | 614 CHEMIN DES MEAUZAGUELS | 82290 | LA VILLE DIEU DU TEMPLE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Couverts végétaux et fertilité des sols
- 2 Efficience de l'irrigation
- 3 Planification et commercialisation

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **AREOC** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **AREOC** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_221
 ETAMINE : Ensemble Travaillons l'Adaptation de nos systèmes Maraichers au chaNgement climatique
 AREOC

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Indicateur(s) de suivi / résultats | Calendrier |
|----------------|---|--|--|---|
| 1 | Couverts végétaux et fertilité des sols | <p>Acquérir des connaissances et expérimenter sur les espèces adaptées aux spécificités des systèmes maraichers diversifiés : matériel, familles botaniques cultivées, place dans la rotation des cultures, coûts financiers, gestion de la destruction ...</p> <p>Il est prévu de suivre les mises en pratique déjà réalisées par une partie du collectif avec des expérimentations, des évaluations des couverts durant le cycle, l'observation des rendus des couverts sur les cultures suivantes, des mesures sur la qualité des sols (structure, vie du sol ...), des visites sur parcelles pour diffuser les pratiques, les réussites et les améliorations au sein du groupe.</p> <p>Le travail sur la fertilité du sol sera complété par des observations de structures du sol (tests bêche, fosses d'observation ...), sur la vie du sol (macro et micro-organismes présents) et sur la recherche d'autonomie en intrant pour la fertilisation et la valorisation de matières organiques exogènes (composts déchets verts, fumier ...)</p> | <p>L'indicateur de suivi sélectionné pour cette action est la part de la SAU en couverts en inter culture (hiver ou été).</p> <p>L'indicateur de résultat de l'axe sur la fertilité des sols et des couverts végétaux sera</p> <p>l'évolution de taux de matière organique en première année et dernière année du projet,</p> <p>qui sera évalué grâce à une analyse de sol.</p> | <p>En maraîchage, deux périodes de l'année sont concernées par les couverts végétaux : en inter culture l'été sous abris et durant l'hiver sous abris et en plein champs. Les suivis pourront donc être réalisés sur ces deux périodes.</p> |
| 2 | Efficience de l'irrigation | <p>Il est prévu dans cet axe de partir du matériel utilisé qui est différent en plein champ et sous abri et selon les cultures, de suivre l'enracinement des cultures afin de mieux adapter l'apport d'eau : placement des lignes d'irrigation, quantités, espacement des apports, adaptation à son sol ...</p> | <p>L'indicateur de suivi pour cet axe est le nombre d'observations réalisées sur une culture sous serre commune aux maraichers (type tomate) et une culture de plein champ commune (type courgette) qui ont des besoins en eau important.</p> <p>L'indicateur de résultat sera le calcul du rendement par culture pour ces mêmes cultures suivies durant l'année, pour évaluer l'impact de la gestion de l'irrigation sur ces cultures</p> | <p>saisons de culture au printemps et durant l'été.</p> |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Indicateur(s) de suivi / résultats | Calendrier |
|----------------|------------------------------------|--|--|----------------------|
| 3 | Planification et commercialisation | <p>De par les systèmes très diversifiés en maraîchage, il est indispensable pour les producteurs de planifier leurs cultures. Pour cette problématique, le collectif est une force pour s'entraider à la mise en place d'une planification grâce aux expériences de chacun dans le but de stabiliser voire d'augmenter le chiffre d'affaire sur les exploitations.</p> <p>De plus, les maraîchers sont plutôt regroupés géographiquement sur le département et une réflexion de commercialisation plus en local est en cours. Les partenariats avec « Le 82 dans son Assiette » et le GIEE « Opla » ouvrent des opportunités de développement local.</p> | <p>L'indicateur de suivi sera le nombre de rencontres organisées avec les partenaires et les réunions du collectif sur ce thème.</p> <p>L'indicateur de résultat sera l'évolution du chiffre d'affaire en €/an sur l'exploitation durant la durée du projet.</p> | tout au long du GIEE |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00010

Arrêté portant reconnaissance de la Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « La grenade, une production résiliente » OCC_217

Arrêté portant reconnaissance de la [Fédération des Producteurs de Grenade du Sud \(FPG Sud\)](#) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « [La grenade, une production résiliente](#) ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 253**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Fédération des Producteurs de Grenade du Sud \(FPG Sud\)](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud)

dont le siège social est situé :

Chambre régionale d'agriculture - Maison des agriculteurs - Mas de Saporta
34875 LATTES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

La grenade, une production résiliente

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_217

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Chambre d'agriculture de l'Hérault en tant que structure d'animation,
- Chambre d'agriculture de l'Hérault pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-------------------------|--------------------------------|-------|------------------|
| 1 | SCEA VITALIE FRUITS | 52 AVENUE DES AUBERGES | 11200 | ORNAISONS |
| 2 | BERAUD Jacques (EARL) | 471 CHEMIN DE LA CHAPELLE | 30200 | BAGNOLS SUR CEZE |
| 3 | EARL CHATEAU DE BOSC | 1037 CHEMIN DE SAINT SYLVESTRE | 30390 | DOMAZAN |
| 4 | SCEA LA LIMBARDIERE | 38 AVENUE JEAN MOULIN | 34290 | ABEILHAN |
| 5 | SARL VAL DES BRUYERES | CHEMIN DE SAINT SATURNIN | 34320 | NEFFIES |
| 6 | SCEA FINE DE GARRIGUE | 1290 CHEMIN RURAL 136 | 34500 | BEZIERS |
| 7 | GAEC DOMAINE PUECHMARIN | 13 AVENUE DES LAURIERS | 34850 | PINET |
| 8 | EARL DES PYRENEES | TRAVERSE DES PYRENEES | 66130 | BOULETERNERE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Animation du groupe et appui à l'action collective
- 2 Réalisation des diagnostics de durabilité d'éventuels nouveaux entrants
- 3 Montée en compétences sur des sujets techniques
- 4 Echanges sur la vision économique de cette production - Objectivation des coûts et des rendements
- 5 Entretien et élargir les partenaires du GIEE
- 6 Capitalisation et diffusion des résultats et expériences

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud)** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud)** est tenue de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_217
La grenade, une production résiliente
Fédération des Producteurs de Grenade du Sud (FPG Sud)

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|---|------------------------------------|---|--|-------------------------|---------------------------|--|
| 1 | Animation du groupe et appui à l'action collective | COPILS et Groupes de travail : Echanges de connaissances et de pratiques - partage d'expériences - renforcement de l'identité collective du groupe - valorisation de l'image de la filière | Réunions, échanges, visio | Nombre de réunions de groupe Nombre de participants aux réunions | Sur les 3 ans | CA34 | Chambre agriculture Aude | Comptes rendus et feuilles de présence |
| 2 | Réalisation des diagnostics de durabilité d'événuels nouveaux entrants | Réalisation des diagnostics de durabilité d'événuels nouveaux entrants | DiagAgroEco | Nombre de diagnostics réalisés | A1 | CA34 | | Diagnostics |
| 3 | Montée en compétences sur des sujets techniques | Montée en compétence des producteurs sur l'itinéraire technique (fertilisation, irrigation, taille, entretien du sol) Création et mise en place d'indicateurs communs pertinents pour le groupe Travail sur la discrimination variétale | Réunions, ateliers techniques | Nombre de journées techniques Nombre de participants | 2 / an en fonction des attentes du groupe (réunions spécifiques sur la taille, la fertilisation, l'irrigation, l'entretien du sol) | CA34 | CA11 | Comptes rendus de réunions Calendrier d'itinéraire technique (ferti - irri - entretien du sol - taille) Communication via des messages flash |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|--|--|---------------------------------------|-------------------------|--|--|
| 4 | Echanges sur la vision économique de cette production - Objectivation des coûts et rendements | Réflexion sur l'enregistrement des temps de travaux, des temps liés à la vente, élaboration d'une méthode de calcul de coûts de revient A affiner par variété si possible | Réunions Création d'un cahier d'enregistrement des temps de travaux | Nombre de réunions Nombre de participants | Sur les 3 ans | CA34 | | Comptes rendus de réunions - Synthèse des cahiers d'enregistrement |
| 5 | Entretiens et élargir les partenaires du GIEE | Rencontres avec les acteurs Echanges avec PAM agri | Rencontres avec les acteurs de territoire (CAHM, CCVH) + partenaires scientifiques (SudExpé, CA11) | Nombre de rencontres réalisées | années 2 ou 3 | CA34 | Collectivités (CAHM, CCVH) Acteurs de la filière PAM (R&D, transfo, aval) | Comptes rendus de réunions |
| 6 | Capitalisation et diffusion des résultats et expériences | Capitalisation + diffusion des résultats obtenus par le groupe | Plaquette technico-économique ou vidéos de témoignages d'agriculteurs | production plaquette ou vidéo | sur les 3 ans | CA34 | | Plaquette ou vidéo |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00004

Arrêté portant reconnaissance de l'Association lait foins des Pyrénées en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Cap viande d'herbe » OCC_211

Arrêté portant reconnaissance de l'Association lait foins des Pyrénées en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Cap viande d'herbe ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 247**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Association lait foins des Pyrénées](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Association lait foins des Pyrénées](#)

dont le siège social est situé :

[EARL Daure, La Gentille](#)
[31800 POINTIS-INARD](#)

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[Cap viande d'herbe](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : [OCC_211](#)

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne](#) en tant que structure d'animation,
- [Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

[Renforcer le volet capitalisation et notamment la diffusion des savoirs et pratiques au-delà du territoire et du département.](#)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|---|
| 1 | DANGLA Jean-Michel | 818 Chemin de Broucan | 31800 | SAINT GAUDENS |
| 2 | Gaec d'en causse | En causse | 31460 | MAUREVILLE |
| 3 | EARL DEQUE | soulan de gachot | 31350 | ST FERREOL DE COMMINGES |
| 4 | EARL SAYSSAC | En bousquet | 31460 | PRUNET |
| 5 | CHAMBERT Julien | Quartier Oulet | 31420 | CASSAGNABERE TOURNAS |
| 6 | GAEC SUSPENE SANTOS | Peyrole | 31420 | BENQUE |
| 7 | MARTELET Christophe | 9 rue de l'allée | 31420 | AURIGNAC |
| 8 | BREQUE Amandine | Meillan | 31430 | ST ARAILLE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Mise en place de prairies résilientes au changement climatique (Capflor et GIEE Qualiprat)
- 2 Gestion des prairies
- 3 Gestion affinée de la fenaison
- 4 Engraissement à l'herbe
- 5 Coût des différents systèmes de gestion des prairies + enregistrement des suivis des prairies et des systèmes d'exploitation
- 6 Promouvoir les pratiques des éleveurs
- 7 Réunions annuelles de restitution

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, [Association lait foins des Pyrénées](#) porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - [Association lait foins des Pyrénées](#) est tenue de fournir à la DRAAF un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_211
 Cap viande d'herbe
 Association lait foins des Pyrénées

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|---|---|---|--------------------------|---------------------------|---|
| 1 | Mise en place de prairies résilientes au changement climatique issu du projet Capflor et GIEE Qualiprat. | En mars 2024, trois prairies ont été implantées. L'objectif est de réussir leur implantation sous des méteils et de les conserver le plus longtemps possible, afin de favoriser l'autonomie fourragère (fauche, affouragement, pâture) et d'augmenter la biodiversité. Il s'agit aussi de remettre les prairies au cœur du système en créant une dynamique locale. Enfin, construire des profils de systèmes bovins allaitants basés sur les prairies Capflor dans le Lauragais et les cotéaux de Saint-Gaudens à l'Isle-en-Dodon. | bout de champs | qualité des agrosystèmes /autonomie fourragères | printemps 2026-2027-2028 | chambre d'agriculture 31 | INRAE dynafor | Fiches par parcelle |
| 2 | Gestion des prairies | Permettre la résilience au changement climatique et produire de la qualité. Ces prairies capflor demandent une gestion particulière et le groupe n'a pas encore toute la connaissance sur cette gestion. | Réunion du groupe pour faire des synthèses des pratiques et bout de champs pour ouvrir à la discussion. | autonomie fourragères | dès l'automne 2025 repeter durant les 3 ans | chambre d'agriculture 31 | INRAE dynafor | Fiches par bonnes pratiques et par territoire |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|--|--|---|---|---------------------------|--|
| 3 | Gestion plus fine autour de la fenaison | Diminuer les achats d'aliment. Créer une émulsion autour des prairies les remettre au cœur du système. Construire des profils de système Bovins allaitants qui fonctionneraient à base de pâturage sur le secteur du lauragais et les coteaux de saint gaudens à l'isle en dodons | formation et bout de champ, organisation de démonstration de matériel | diminuer l'achat de concentrés /robustesse | des le printemps 2026 puis Printemps 2027 et 2028 | chambre d'agriculture 31 | Méca-Sechage | FICHES OAD sur les bonnes pratiques par territoire en fonction de la météo |
| 4 | engraissement à l'herbe | Définir des paramètres d'engraissement à l'herbe par système. Permettre à d'autres éleveurs de faire leur transition sans problème économiques | visite d'exploitation et mise en place de lot | autonomie robuste Nb bouts de champs (15) avec les 10 membres du GIEE | Dès le printemps 2026 jusqu'à l'automne 2026 Puis de février 2027 et 2028 à octobre 2027 et 2028 | Chambre d'agriculture 31 Antoine Cazcarra 10 jours Carole Merienne 10 jours | | FICHES OAD |
| 5 | Coût des différents systèmes de gestion des prairies enregistrements des suivis des prairies et des systèmes d'exploitation | comparer les pratiques des éleveurs du groupe afin de permettre aux éleveurs d'adopter des pratiques de récolte des foins agro écologiques grâce au groupe. | logiciel de PEREL et réunion du groupe autour de chaque pratique comment évoluer vers un système moins couteux | cout de la mécanisation/ temps de travail | hiver2025/2026 et Hiver 2027/2028 pour évolution | Chambre d'agriculture 31 Antoine Cazcarra 10 jours | | Comparaison des couts si il y a eu une évolution le coût de l'évolution par fiche synthèse |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---------------------------------------|--|--------------------------------------|--|---|--------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 6 | promouvoir les pratiques des éleveurs | Permettre aux éleveurs d'adopter des pratiques agroécologiques qui permettent résilience et durabilité | panneaux de synthèse | Mise en avant de l'impact positif du changement de pratique sur les volets économiques environnementaux et sociaux | Dès septembre 2026 jusqu'en décembre 2028 | chambre d'agriculture 31 | | Panneaux mini conférences |
| 7 | Réunions annuelles de restitution | permet de rassembler les éleveurs de faire le point sur les action menées et celles à mettre en place | pptx | Nombre de réunion (1 / an) | Fin 2026 | chambre d'agriculture 31 | | Compte rendu et PPTX |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00013

Arrêté portant reconnaissance de l'Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Pépins et Noyaux : Collectif tarnais et limitrophe de production et commercialisation d'arbres et arbustes adaptés à l'agroforesterie d'origine locale » OCC_220

Arrêté portant reconnaissance de l'Association Partage D'Initiatives Agroforestières (P.I.A.F.) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Pépins et Noyaux : Collectif tarnais et limitrophe de production et commercialisation d'arbres et arbustes adaptés à l'agroforesterie d'origine locale ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 256**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par **Association Partage D'Initiatives Agroforestières (P.I.A.F.)** en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.)

dont le siège social est situé :

8, La Ranquière
81240
ROUAIROUX

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

Pépins et Noyaux : Collectif tarnais et limitrophe de production et commercialisation d'arbres et arbustes adaptés à l'agroforesterie d'origine locale

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_220

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Partage d'Initiatives Agroforestières (P.I.A.F.) en tant que structure d'animation,
- ADEART pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

- Recherche de partenariat avec l'enseignement agricole (incluant des travaux à développer en ce sens)
- Aborder la question des besoins en eau des plants de pépinière.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-------------------------------|---|-------|----------------------|
| 1 | Mauchoffé renaud | La lamberthe, 2 rue du Thoré | 81240 | SAINT AMANS SOULT |
| 2 | de Guibert Clément | LD Vénac 433 route de Lacougotte Cadoul | 81500 | VEILHES |
| 3 | Demeautis Bérengère | 28 rue des forges, Les Castels | 81800 | LOUPIAC |
| 4 | GAEC des racines et des fedes | 1, Chemin Du Croucut | 34220 | VELIEUX |
| 5 | Libbrecht Ségolène | 880 Route de Bouscal, | 81440 | St Genest de Contest |
| 6 | Jaragoyhen Mattis | 354 route de Cayrols | 81330 | Lacaze |
| 7 | Michaux Adrien | 8 Imp. d'en Chart | 31460 | Auriac/Vendinelle |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Pilotage du projet et accompagnement de l'action collective pour l'échange technique entre pépiniéristes et la structuration d'une commercialisation en commun
- 2 Appui technique collectif par l'organisation de rencontres et voyage entre collectifs de pépiniéristes pour une triple performance
- 3 Développement des partenariats et sécurisation des débouchés économiques

- 4 Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour l'amélioration des connaissances du sol et gestion de l'eau pour des interventions réfléchies
- 5 Création de supports de capitalisation
- 6 Diffusion en local grâce à un stand et une table ronde dédié à la Bourse Aux Arbres
- 7 Diffusion auprès de différents publics

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.)** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.)** est tenue de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_220

Pépins et Noyaux : Collectif tarnais et limitrophe de production et commercialisation d'arbres et arbustes adaptés à l'agroforesterie d'origine locale
 Association Partage D'Initiatives Agro-forestières (P.I.A.F.)

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|--|--|---------------------------------------|--------------------------------|---|--|
| 1 | Pilotage du projet et accompagnement de l'action collective pour l'échange technique entre pépiniéristes et la structuration d'une commercialisation en commun | Favoriser les échanges techniques, structurer et faciliter la dynamique du groupe en vue d'une commercialisation commune | Organisation de rencontres régulières sur les différentes pépinières du collectif. | Nombre de rencontres réalisées | 2025-2028 | Comité animation du P.I.A.F | | Compte-rendus, photos et tableau de données à capitaliser de chaque rencontre, nombre de bourse aux arbres, charte du groupe, règlement intérieur, outils informatiques de gestion des commandes |
| 2 | Appui technique collectif par l'organisation de rencontres et voyage entre collectifs de pépiniéristes pour une triple performance | Permettre aux différents producteurs.rice.s de prendre des retours d'expérience d'autres collectifs ayant certainement rencontré des enjeux et difficultés semblables. | Rencontres annuelle avec le GIEE RENOVA (et le GIE Erboressens ponctuellement), organisation d'un voyage d'étude | Nombre de journées d'échange Nombre de voyage d'étude à 2 GIEE | 2025-2027 | RENOVA, GIE Erboressens | Comité animation du P.I.A.F pour coordination | Compte rendus des journées d'échanges et voyage |
| 3 | Développement des partenariats et sécurisation des débouchés économiques | Améliorer la rémunération et sécuriser de nouveaux débouchés commerciaux avec des collectivités/ paysagistes/ organismes de plantation en agroforesterie | Nombre de formation Certiphyto organisée Nombre de réunions de structuration de la commercialisation en commun par an | Nombre de contrats d'approvisionnement signé entre le collectif et de nouveaux débouchés commerciaux sur le territoire | 2025-2027 | PIAF (pépiniéristes du groupe) | GIEE "Agroforesterie SECAT et BioDOSE", AFAF, AFACH, paysagistes, collectivités... | Fiche modèle de contrat |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|---|--|---|---------------------------------------|----------------------------------|---|--|
| 4 | Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles pour l'amélioration des connaissances du sol et gestion de l'eau pour des interventions réfléchies | Améliorer la connaissance et compréhension des pépiniéristes sur leurs sols et leurs interventions | Organisation de voyages d'études et de rencontres-échanges techniques, formation et suivi avec des spécialistes du sol et de l'eau sur le territoire | Nombre de pratiques identifiées comme étant particulièrement importantes à maîtriser en contexte de pépinière pour limiter notre impact sur le sol et l'eau | 2026-2028 | Rhizobiome, Décompactés de l'ABC | Comité animation du P.I.A.F pour coordination | Compte rendus des visites Fiches autour de l'amélioration des sols en pépinières |
| 5 | Création de supports de capitalisation | Préparer des supports techniques en vue d'une diffusion et de faire régulièrement de faire le point sur l'avancement des indicateurs. | Création de fiches techniques, posters, articles.. | Nombre de thématiques capitalisées/ Outils de suivi des indicateurs | 2025-2028 | Comité animation du P.I.A.F | | charte du groupe, règlement intérieur, outils informatiques de gestion des commandes |
| 6 | Diffusion en local grâce à un stand et une table ronde dédié à la Bourse Aux Arbres | Diffuser les retours d'expérience et promouvoir la démarche localement | Création et animation d'un stand et d'une table ronde lors d'un événement annuel : La bourse aux arbres | Nombres de visiteurs durant les bourses aux arbres. au stand et à la table ronde | 2026-2028 | PIAF (pépiniéristes du groupe) | Ineopole de Brens ADEART | Comptes rendus, photos et tableau de données à capitaliser de chaque rencontre, nombre de bourse aux arbres, |
| 7 | Diffusion auprès de différents publics | Diffusion de la capitalisation nationale dans différents canaux de communication | Café-Paysan, Mailing, Plateforme RD-Agri, réseaux sociaux, site internet | Nombre de canaux par lesquels sont diffusées les supports de capitalisation et nombre de structure bénéficiaires | 2028 | ADEART | RMT-Agroforesterie, Chambre d'Agriculture Occitanie | |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00012

Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « AICMED - L'Agroforesterie Intraparcellaire en Contexte MÉDiterranéen ; comment la mettre en oeuvre, quelle utilisation et pour quels bénéfices ? » OCC_219

Arrêté portant reconnaissance de Sol Vivant Méditerranée en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « AICMED - L'Agroforesterie Intraparcellaire en Contexte MÉDiterranéen ; comment la mettre en œuvre, quelle utilisation et pour quels bénéfices ? ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 255**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par Sol Vivant Méditerranée en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Sol Vivant Méditerranée](#)

dont le siège social est situé :

[MAISON DE PROJETS 14 PLACE LOUIS BLANC](#)
[66200 ELNE](#)

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[AICMED - L'Agroforesterie Intraparcellaire en Contexte MÉDiterranéen ; comment la mettre en œuvre, quelle utilisation et pour quels bénéfices ?](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : [OCC_219](#)

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Sol Vivant Méditerranée](#) en tant que structure d'animation,
- [Terre de Lien Occitanie](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

- Définir avec plus de précision les objectifs de performances économique et sociale, à l'aide d'indicateurs, notamment des indicateurs agronomiques (par exemple, mesure des rendements).
- Restituer les actions à l'échelle globale de l'exploitation pour ne pas limiter le projet à une approche parcellaire.
- Renforcer le volet capitalisation, en détaillant les dispositifs de suivi, d'évaluation et de diffusion des résultats.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|--|---|-------|------------------|
| 1 | BEY Frédéric | Domaine de la Mer Blanchje, Ch du pas de l'arbre blanc | 66700 | ARGELES SUR MER |
| 2 | CALMON Ghislaine | 7 rue traverse de périllos | 66600 | OPOUL-PERILLOS |
| 3 | LES HORTES DE CATLLA | 12 route d'EUS | 66500 | CATLLAR |
| 4 | DE CHANCEL Jacques | 19 av. Guy Malé | 66720 | LATOIR DE FRANCE |
| 5 | EARL domaine Paul Meunier Lucile Morin | 1, Route de Lansac | 66220 | SAINT ARNAC |
| 6 | DOMAINE EPLEFPA 66 | Route d'Alenya | 66200 | THESA |
| 7 | LATPEAU Antoine | Lieu-dit Boynes | 66130 | TREVILLACH |
| 8 | SCEA LES HERBES DE LATOUR | Domaines des Herbiers | 66200 | LATOIR-BAS-ELNE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Pilotage global du projet
- 2 Coordination et animation du collectif
- 3 Mise en place de partenariats
- 4 Montée en compétences des exploitants agricoles

- 5 Identification et valorisation des facteurs de réussite à l'utilisation de l'agroforesterie en contexte méditerranéen.
- 6 Définition et cadrage des expérimentations sur les essences d'arbres et les modalités de conduite.
- 7 Lancement des plantations des nouvelles parcelles en agroforesterie
- 8 Recueil des données initiales sur les parcelles agroforestières.
- 9 Organisation de journées d'échanges et mutualisation
- 10 Réalisation de diagnostics agroécologiques et de durabilité
- 11 Réalisation d'un état initial des sols
- 12 Mise en œuvre et suivi des expérimentations
- 13 Collecte et analyse des données puis évaluation des résultats
- 14 Rédaction et diffusion des résultats

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Sol Vivant Méditerranée** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Sol Vivant Méditerranée** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_219

AICMED - L'Agroforesterie Intraparcellaire en Contexte MÉditerranéen ; comment la mettre en œuvre, quelle utilisation et pour quels bénéfices ?
Sol Vivant Méditerranée

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|---|---|---------------------------------------|----------------------------|---|---|
| 1 | Pilotage global du projet | Structurer et piloter le projet | Travail d'animation Travail administratif et financier | Nombre de COPIL | Toute la durée du projet | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | Terre de liens AFAF | Compte rendu de réunion |
| 2 | Coordination et animation du collectif | Accompagner l'action collective | Travail d'animation | Nombre d'agriculteurs qui rejoindront le collectif SVM existant | Toute la durée du projet | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | | Comptes rendus de réunion |
| 3 | Mise en place de partenariats | Initier et faire vivre des partenariats dans une perspective d'essaiage et d'appui technique | Travail d'animation | Nombre de partenariats effectifs | Toute la durée du projet | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | | |
| 4 | Montée en compétences des exploitants agricoles | Former les agriculteurs à la thématique | Organisation de formations, d'ateliers et de rendez-vous techniques | Nombre d'événement techniques organisés | Toute la durée du projet | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | | Feuilles d'émergence pour les formation et ateliers |
| 5 | Identification et valorisation des facteurs de réussite à l'utilisation de l'agroforesterie en contexte méditerranéen. | Recueillir des écrits, résultats et témoignages | Visite de fermes et entretiens téléphoniques Travail bibliographique | Document de synthèse | Année 1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | Terres de Lien AGROOF AFAF INRAE | Document de synthèse |
| 6 | Définition et cadrage des expérimentations sur les essences d'arbres et les modalités de conduite. | Préparer les protocoles à suivre | Visite technique, réunion collective | Nombre de test programmés | Année 1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | Terre de Lien AGROOF AFAF INRAE APARM AP66 | Compte rendu de réunion |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|--|---|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---|
| 7 | Lancement des plantations des nouvelles parcelles en agroforesterie | Démarrer des parcelles en agroforesterie | Réunion préparatoire Chantier de plantation | Nombre de parcelles implantées | Année 1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | AFAF | Photo, cartographie |
| 8 | Recueil des données initiales sur les parcelles agroforestières. | Établir un état zéro sur les parcelles déjà plantées | Entretien avec les agriculteurs, analyse, et photo | Nombre de données récoltées | Année 1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | | |
| 9 | Organisation de journées d'échanges et mutualisation | Présenter des essais menés sur les fermes sous forme de démonstrations pratiques | Travail d'animation | Nombre de compte rendu de journées d'échanges et de mutualisations réalisés | A partir de AZ | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | Terre de Liens | Compte rendu |
| 10 | Réalisation de diagnostics agroécologiques et de durabilité | Finaliser les diagnostics manquant dans le collectif | Diagagroeco | Nombre de diagnostics réalisés | A1T1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | | Diagnostics disponibles sur Diagagroeco |
| 11 | Réalisation d'un état initial des sols | Établir un état zéro des sols sur les parcelles suivies | Analyse de sol | Nombre d'analyse | Année 1 | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | CelestaLab | |
| 12 | Mise en œuvre et suivi des expérimentations | Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des expérimentations et dans le suivi | Analyse de terrain et travail de suivi | Nombre de visite et de relevés de terrain réalisés par expérimentation | AZ | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | AFAF, Terre de Lien | Document de suivi (tableur Excel) |
| 13 | Collecte et analyse des données puis évaluation des résultats | Acquérir des connaissances et sortir des données stabilisées | Tableur Excel | Nombre de données récoltées | Toute la durée du projet | SOL VIVANT MÉDITERRANÉE | AFAF | Notice d'évaluation des résultats |
| 14 | Rédaction et diffusion des résultats | Retranscrire et diffuser les résultats | Dossier final et outils de communication | Nombre de relais mobilisés | Dernière année | Terre de Liens | SVM | Rapport final Outil de communication |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00002

Arrêté portant reconnaissance du Biocivam de
l'Aude en qualité de groupement d'intérêt
économique et environnemental (GIEE) pour le
projet « AMANBIOC : GIEE Amandes Bio
Occitanie » OCC_209

**Arrêté portant reconnaissance du [Biocivam de l'Aude](#) en qualité de
groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet
« [AMANBIOC : GIEE Amandes Bio Occitanie](#) ».**

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 245**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Biocivam de l'Aude](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Biocivam de l'Aude](#)

dont le siège social est situé :

11 rue de l'industrie ZA Sautes
11800 TREBES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[AMANBIOC : GIEE Amandes Bio Occitanie](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : [OCC_209](#)

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Biocivam de l'Aude](#) en tant que structure d'animation,
- [Biocivam de l'Aude](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

[Prévoir un plan de capitalisation davantage détaillé, avec pour chaque projet de livrable, le calendrier prévisionnel, le ou les public\(s\) cible\(s\) et le ou les réseau\(x\) de diffusion](#)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|----|---|---|-------|------------------------------------|
| 1 | FEL Jean-Luc | Domaine de Cremefer | 11290 | Montreal |
| 2 | GAEC Chanteperdrix | domaine chante perdrix, chemin du cercle | 11100 | Narbonne |
| 3 | DAVID Genevieve | le coustous 70 rt de ricalens | 81440 | Puycavel |
| 4 | FORTUNATO Yann | 340 rue Fra Angelico, résidence évolia, Apt 508 | 34000 | Montpellier |
| 5 | ANDRE Michel | 4 Chemin de la métairie haute | 81580 | Cambounet/Sor |
| 6 | CAHUZAC Anais | 26 Chemin du Touat | 81150 | Castelnau de Lévis |
| 7 | SCEA Choclazeur | Les campets | 11400 | Puginier |
| 8 | MOLINIER Guillaume | 1 grande rue | 11800 | Floure |
| 9 | BRUNEAU Loic | 7 carretera de Bellecroze | 66300 | Camélas |
| 10 | EARL Domaine de la Courbe | Domaine de La Courbe | 11420 | Plaigne |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 [Connaissance et maîtrise de la lutte contre les maladies et ravageurs de l'amandier en agriculture biologique](#)
- 2 [Développer une gestion optimisée de la nutrition des amandiers en agriculture biologique](#)
- 3 [Étude et amélioration de la pollinisation en verger d'amandiers](#)
- 4 [Partage et échanges techniques sur la culture de l'amandier en agriculture biologique](#)

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Biocivam de l'Aude** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Biocivam de l'Aude** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_209
 AMANBIOC : GIEE Amandes Bio Occitanie
 Biocivam de l'Aude

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action | Plus-value de l'action collective |
|----------------|---|---|--|--|----------------------------|--|---|
| 1 | Connaissance et maîtrise de la lutte contre les maladies et ravageurs de l'amandier en agriculture biologique | Rédactions de flash technique, mise en place d'essais PNPP, visites de vergers pour la surveillance ravageurs, communication collective à distance via le groupe Whatsapp du GIEE | flash techniques, fichier groupés et compte rendu, Fiche technique utilisation de PNPP en vergers d'amandiers | T3 et T4 des 6 années | Biocivam de l'Aude | - Flashes techniques - Fiche technique utilisation de PNPP en verger d'amandiers | -Acquisition et partage de connaissances actualisées et localisées (spécificités par territoire) -Expérimentation collective de PNPP permettra de comparer les résultats dans les différents vergers |
| 2 | Développer une gestion optimisée de la nutrition des amandiers en agriculture biologique | réalisation d'analyses foliaires, mise en place d'essais en vergers | compte rendu bilan d'analyses foliaires, analyses foliaires, autre compte rendus, guide sur la mise en place de couverts végétaux en vergers d'amandiers | T1, T2 et T4 des 6 années | Biocivam de l'Aude | - Un compte rendu global des analyses foliaires réalisées. - Une guide technique sur la mise en place de couverts végétaux en vergers d'amandiers | -Construction de références techniques locales et partagées via le partage des analyses foliaires -Dynamique d'expérimentation participative en vergers (essais couverts végétaux) - Mutualisation des pratiques et retours d'expériences des producteurs |
| 3 | Étude et amélioration de la pollinisation en verger d'amandiers | mise en place d'essais en vergers | résultats et analyses synthétisés | T2 et T3 des 6 années | Biocivam de l'Aude | - Compte rendus des essais en verger et résultats obtenus | - Exploration de solutions innovantes, identification de stratégies de pollinisation plus adaptées aux contraintes locales de chacun. - Création de références techniques partagées en testant collectivement différentes approches de pollinisation, génération de données utiles pour l'ensemble de la filière amande. |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action | Plus-value de l'action collective |
|----------------|---|--|---|--|----------------------------|--|--|
| 4 | Partage et échanges techniques sur la culture de l'amandier en AB | réalisation de compte rendu, fiches techniques, organisation de visites bout de champ, Mise à jour du site internet Amandes Bio Occitanie. | comptes rendus des visites bout de champ, mises à jour du site internet sur l'amande bio en Occitanie | eu fil de l'année (pendant les 6 ans) | Biocivam de l'Aude | - Site internet Amande Bio Occitanie | - Favorise le partage d'expériences entre les producteurs - Site internet qui facilite l'accès à des contenus techniques pour les producteurs de la filière |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00001

Arrêté portant reconnaissance du CETA APYREINES en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Résilience des exploitations apicoles face au changement climatique par la recherche d'une abeille rustique et adaptées aux conditions régionales apicoles » OCC_208

Arrêté portant reconnaissance du [CETA APYREINES](#) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « [Résilience des exploitations apicoles face au changement climatique par la recherche d'une abeille rustique et adaptées aux conditions régionales apicoles](#) ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 244**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [CETA APYREINES](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **CETA APYREINES**

dont le siège social est situé :

12 rue du candailot
09120
RIEUX-DE-PELLEPORT

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

Résilience des exploitations apicoles face au changement climatique par la recherche d'une abeille rustique et adaptées aux conditions régionales apicoles

Le GIEE est identifié par le numéro national : **OCC_208**

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- **ADA Occitanie** en tant que structure d'animation,
- **ADA Occitanie** pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-----------------------------|---------------------------------------|-------|--------------------|
| 1 | BARON Bertrand | BATIMENT AGRICOLE, RUE DE LA CHAPELLE | 09190 | GAJAN |
| 2 | BELLOT Simon | FLOC | 09120 | COUSSA |
| 3 | DELIGNE Quentin | 12 RUE DU CANDAILLOT | 09120 | RIEUX DE PELLEPORT |
| 4 | GAEC L'ALVEOLE | 9, RUE DU CANIGOU | 66500 | PRADES |
| 5 | GAEC LA MIELLERIE DU CAMBRE | 1 AVENUE DE CATALOGNE | 66800 | EYNE |
| 6 | GAEC APIENDCO | 1 CHEMIN DE SEDOUR | 09400 | ARIGNAC |
| 7 | JANY Christophe | 3 ROUTE DE MAURY | 66310 | ESTAGEL |
| 8 | GAEC DE LA CHOUETTE | LE VILLAGE | 09230 | MONTARDIT |
| 9 | LE ROUX Laurent | 1 RUE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE | 11140 | ROQUEFORT DE SAULT |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 L'animation du collectif et l'activation de partenariats adaptés
- 2 La formation du collectif
- 3 Préparation des fiches de terrain, collecte et analyse des données
- 4 Mise en œuvre du plan de sélection pour une abeille rustique et adaptée à son environnement
- 5 La diffusion et la réutilisation des résultats

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **CETA APYREINES** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **CETA APYREINES** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_208

Résilience des exploitations apicoles face au changement climatique par la recherche d'une abeille rustique et adaptées aux conditions régionales apicoles
CETA APYREINES

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|--|---|--|---|---|
| 1 | L'animation du collectif et l'activation de partenariats adaptés | <p>La personne responsable soutient le collectif dans son organisation, en assurant la cohérence du groupe et du projet à long terme. Elle organise des réunions régulières et coordonne les actions nécessaires au bon fonctionnement du groupe. Des chantiers participatifs seront mis en place, notamment pour la rédaction d'une charte, un règlement intérieur, la recherche de financements, et l'élaboration d'un prévisionnel. Chaque membre participe à ces chantiers. Elle veille également à la mise en place d'un calendrier et d'un rétro-planning adaptés aux apiculteurs, tout en animant et soutenant techniquement le groupe. Elle aide à définir les objectifs, critères, méthodes d'évaluation, et partenariats à établir. Une mallette pédagogique sera créée pour transmettre l'expérience du GIEE et favoriser de nouveaux groupes en agro-écologie. Elle mène une veille scientifique sur l'élevage et la sélection en s'appuyant sur des partenaires comme l'ITSAP, l'INRAE et le réseau des ADAs. Elle facilite les échanges avec des collectifs apicoles en Occitanie, comme le CETA Apid'Oc (Occitanie), le CETA Val de Saône (Rhône-Alpes) et le NAPS (Nouvelle Aquitaine), afin d'adapter les pratiques du collectif aux réussites et échecs d'autres groupes. Enfin, elle anime un « espace partagé drive » pour fournir documentation et outils aux membres.</p> | <p>L'animateur de l'ADA Occitanie et les membres du collectif. Le chargé de mission changement climatiques et ressources pourra aussi les guider sur les indicateurs agro-écologiques.</p> | <p>Des réunions mensuelles en distanciel ont lieu chaque premier jeudi du mois. Un séminaire de deux jours en automne fait le bilan de la saison, partage les problématiques et définit le programme annuel. Des groupes de travail avancent le plan de sélection et les prévisions financières et techniques. En mars, deux journées collectives évaluent les performances du matériel génétique et ajustent le plan d'action. Ces rencontres précèdent l'assemblée générale qui présente le bilan annuel et valide le programme suivant. L'espace drive est mis à jour tout au long de l'année, avec des rencontres privilégiées en début ou fin d'année.</p> | <p>Existence d'un fil rouge conduisant le travail du GIEE. Nombre de réunions, visites, groupe de travail. Nombre de participants</p> |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|---------------------------|--|---|---|---|
| 2 | La formation du collectif | <p>Cette action consiste à organiser des journées de formation et des ateliers sur des thématiques choisies en fonction des besoins exprimés par le collectif (bases de l'agro-écologie, leviers pour changer les pratiques, identification des plantes mellifères locales, techniques de sélection, insémination, création de zones de fécondation, etc.).</p> <p>Des partenaires et formateurs seront recherchés pour enrichir les pratiques des apiculteurs. L'objectif est d'acquérir des compétences individuelles et collectives, afin de rendre le collectif autonome sur le long terme, notamment face aux enjeux du changement climatique (sécheresse, raréfaction des ressources, etc.).</p> <p>Les formations et ateliers se tiendront en salle ou directement sur les exploitations, impliquant une majorité des membres du collectif. Le groupe souhaite s'approprier pleinement la démarche en participant activement à toutes les tâches. Selon les besoins, plusieurs intervenants pourront être sollicités.</p> <p>L'animatrice de l'ADA Occitanie profitera de ces journées pour renforcer ses compétences dans l'animation de collectifs en transition agro-écologique et ainsi mieux accompagner le groupe à l'avenir.</p> | <p>Tous formateurs susceptible d'apporter des connaissances supplémentaires comme des formateurs apiculteurs, des chargés de missions des ADAs, des chercheurs et ingénieurs des instituts scientifiques et techniques.</p> | <p>En fonction de la disponibilité des apiculteurs mais aussi un besoin formulé, les journées de formation pourront être réalisées en salle à l'automne et en hiver. Si besoin, des journées pourront être mises en place sur le terrain en saison.</p> | <p>En nombre d'heures de formations et/ou d'ateliers et/ou visites. En nombre de membres du collectif participants.</p> |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|--|---|--|--|---|
| 3 | Préparation des fiches de terrain, collecte et analyse des données | <p>La personne responsable de cette action met en place des fichiers de terrain homogènes pour les membres du groupe, en précisant les indicateurs d'évaluation spécifiques à la production, à la qualité du travail (douceur) et à l'autonomie alimentaire (apport en nourrissage et réserves de nectar et pollen). Ces fichiers seront ensuite centralisés dans un fichier de saisie pour analyser les données relatives aux performances.</p> <p>Un protocole est établi pour définir les indicateurs à évaluer, ainsi qu'un suivi de la généalogie des lignées.</p> | L'animateur de l'ADA Occitanie et les membres du collectif | <p>Les critères de performance sont définis lors du séminaire de fin de saison en hiver par le groupe, selon les objectifs préalablement fixés à l'émergence du GIEE et le bilan des enquêtes agroécologiques. Ces critères peuvent être révisés chaque année selon les nouveaux objectifs. La préparation a lieu en mars et avril, puis la collecte et l'analyse des données se font après l'été.</p> | Nombre de reines sélectionnées/envoyées/testées |
| 4 | Mise en œuvre du plan de sélection pour une abeille rustique et adaptée à son environnement. | Cette action consiste à la mise en place du plan de croisement choisie par les membres du groupe. Cette action comprend, le suivi du planning d'élevage et notamment l'élevage de mâles et de reines ainsi que l'insémination des reines. | Indi Oyarzun, Laurent Gauthier et Alice Rouzès. La plupart des tâches seront réalisées avec les membres du collectif pour mutualiser les efforts et gagner en compétences. | L'élevage de reines et de mâles est mis en place de début avril à fin mai. Un appui sera apporté pour la création et la gestion du patrimoine génétique créé de début juin à fin juillet. | <p>Nombre d'inséminées/croisements réalisés.</p> <p>Nombre de journées collectives</p> <p>Nombre de participants.</p> |
| 5 | La diffusion et la réutilisation des résultats | L'objectif de cette action est de formaliser les résultats des actions précédentes, notamment les critères de testage et le plan de sélection, afin de les partager avec d'autres groupes d'apiculteurs. Parallèlement, des échanges seront organisés avec d'autres groupes de sélection pour partager les expériences et les bonnes pratiques. Des articles seront réalisés notamment dans le bulletin technique de l'ADA et des présentations seront réalisées lors de journées d'échanges ou de séminaire auprès des apiculteurs.trices | L'animateur de l'ADA Occitanie et les membres du collectif | En automne, fin du GIEE. | Mallette pédagogique avec les différents outils développés. Posters, articles et présentations du collectif. |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00006

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34
en qualité de groupement d'intérêt économique
et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE
Terrasses vivantes » OCC_213

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE Terrasses vivantes ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 249**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par CIVAM BIO 34 en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **CIVAM BIO 34**

dont le siège social est situé :

Maison des agriculteurs, Bât B - Mas de Saporta, CS 50023
34875 LATTES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

GIEE Terrasses vivantes

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_213

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- CIVAM Bio 34 en tant que structure d'animation,
- CIVAM Bio 34 pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | | |
|----|-----------------------|-----------|--|-------|----------------------------|
| 1 | FABREGAT | Julien | Route de St Etienne | 34150 | MONTPEYROUX |
| 2 | BALSAN | Laura | Route de St Etienne | 34151 | MONTPEYROUX |
| 3 | EARL MAS DE CLANNY | | 154 Chemin des crassieres | 34725 | SAINT FELIX DE LODEZ |
| 4 | PEYRE | Joël | Les Rouges 161 route de rabieux | 34700 | SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE |
| 5 | SCEA MAS DES CHIMERES | | Route de Salasc | 34800 | OCTON |
| 6 | ANDRY | Gautier | Rue de la Fontaine | 34700 | SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE |
| 7 | FORTUIN | Arnoud | 335 chemin des saumailles | 34150 | MONTPEYROUX |
| 8 | ROUVE | Sebastien | Domaine Mon rêve Cartels du Bosc | 34700 | LE BOSQ |
| 9 | PIXNER | Konrad | Domaine de l'Accent | 34150 | ARBORAS |
| 10 | PHILIPPE | Camille | 12 rue voltaire | 34700 | LODEVE |
| 11 | SFEZ | Jeremie | 31 Chemin du Bout du Monde, hameau de La Roque | 34700 | Saint Etienne de Gourgas |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Accompagnement des viticulteurs.rices à adopter des pratiques agroécologiques pour s'adapter face aux aléas climatiques extrêmes
- 2 Organisation d'un voyage d'étude
- 3 Acquisition de compétences pour améliorer les systèmes de production viticoles vis-à-vis du changement climatique
- 4 Appui technique collectif sur l'apport de connaissance des pratiques agroécologiques, le sol et le pilotage des couverts végétaux

- 5 Suivis et expérimentations de couverts végétaux semés pour être économe en intrants (fertilisants et eau) et améliorer la fertilité des sols
- 6 Echanger entre viticulteurs.rices, se nourrir de la connaissance déjà produite sur ces sujets
- 7 Rendre compte des résultats des expérimentations
- 8 Réalisation d'un podcast pour valoriser les actions réalisées
- 9 Sensibilier le grand public aux enjeux viticoles du territoire

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **CIVAM BIO 34** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **CIVAM BIO 34** est tenue de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_213
GIEE Terrasses vivantes
CIVAM BIO 34

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|---|--|---|--|-------------------------|------------------------------|--|
| 1 | Accompagnement des viticulteurs.rices à adopter des pratiques agroécologiques pour s'adapter face aux aléas climatiques extrêmes | Organiser 1 à 2 temps d'échanges conviviaux annuels avec les participants pour assurer le pilotage et réajuster les actions si nécessaire | Rencontres en présentiel Echanges individuels, si nécessaire | Réalisation des actions décrites dans le dossier Nombre de réunions collectives de travail réalisées | Octobre/novembre et mars/avril de chaque année | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Invitation Compte-rendu de réunion |
| 2 | Organisation d'un voyage d'étude | Organiser un voyage d'étude auprès d'un autre groupe de viticulteurs.rices travaillant sur la fertilité des sols et les couverts végétaux en contexte méditerranéen Favoriser la montée en compétences des viticulteurs.rices par l'échange entre paires Fédérer le collectif | Voyage d'étude de 2jours avec des visites d'exploitation. Retours d'expériences, échanges entre pairs | Nombre de visites d'exploitations réalisées Nombre de participants | Période hivernale | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses - AOP Faugères | Programme Compte-rendu du voyage d'étude |
| 3 | Acquisition de compétences pour améliorer les systèmes de production viticoles vis-à-vis du changement climatique | Acquérir des connaissances sur les pratiques agroécologiques résilientes, l'analyse de sol et les couverts végétaux Favoriser la transmission de connaissances entre paires | Formations, journées techniques, ateliers entre viticulteurs.rices | Nombre de participants membre du GIEE et non membres aux journées organisées | 2025-2028 | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Compte-rendu des journées techniques Supports de formation des intervenants |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|--|--|---------------------------------------|-------------------------|--|--|
| 4 | Appui technique collectif sur l'apport de connaissances des pratiques agroécologiques, le sol et le pilotage des couverts végétaux | Savoir utiliser les outils d'analyse de sol et être en capacité de les analyser pour adapter ses itinéraires techniques Mieux comprendre son sol et améliorer/adapter ses pratiques grâce aux différentes observations Echanger sur les pratiques du vitipastoralisme | Analyses de sol Journées techniques, ateliers d'échange entre pairs, tournées des parcelles | Nombre d'analyse de sol réalisées Nombre de journées techniques, ateliers d'échanges entre pairs, tournées des parcelles Nombre de participants | 2025-2028 | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Diagnostic de sol avec interprétation pour chaque membre Compte-rendu des journées/ateliers//Tournées des parcelles |
| 5 | Suivis et expérimentations de couverts végétaux semés pour être économe en intrants (fertilisants et eau) et améliorer la fertilité des sols | - Rendre compte du choix des mélanges de couverts végétaux selon les types de sol sur la réussite des couverts végétaux. - Rendre compte de l'évolution de son sol et de l'utilisation d'intrants à l'échelle du système de production à la fin des 3 ans d'expérimentations Mettre en évidence les restitutions apportées pour la plante permis par les couverts végétaux et leurs itinéraires techniques. - Identifier les couverts végétaux et leurs itinéraires techniques les plus adaptés à son système de production et ses objectifs dans le but d'être le plus autonome et économe en intrants (engrais, amendements et eau) - Suivi expérimentation biochar. | Essais en champs (au minimum 3 parcelles de trois exploitations du groupe différentes) Protocole d'expérimentation (mesures MERC, vigueur des bois, rendements, analyses de mouts, delta C13) | Nombre de parcelles engagées dans les essais Evolution des couverts végétaux : objectif espéré : diminution de la quantité de fertilisant apporté, amélioration de la rétention en eau Identifier les espèces adaptées aux sols calcaire du territoire | 2025-2028 | CIVAM BIO 34 | partenaires du projet Fanta'SCIC - AOP Terrasses du Larzac | Compte-rendu des résultats d'essais |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|---|--|---------------------------------------|-------------------------|--|--|
| 6 | Echanger entre viticulteurs.rices, se nourrir de la connaissance déjà produite sur ces sujets | Rendre compte des actions réalisées sur le territoire et favoriser le partage d'expériences auprès d'autres viticulteurs.rices Communiquer sur les pistes d'amélioration explorées (matière organique, couverts végétaux, variétés adaptées, conduite de la vigne, matériel végétal, vitipastoralisme, hydrologie régénérative) pour favoriser la résilience des systèmes de production | Rédaction d'articles et posts Compte-rendu | Nombre de posts et articles publiés | 2025-2028 | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Compte-rendu des journées/ateliers publiés sur nos réseaux Rédaction de publications pour les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram) et newsletter |
| 7 | Rendre compte des résultats des expérimentations | Communiquer sur les résultats des essais menés | Fiche technique | Fiche technique sur le choix des couverts végétaux selon les objectifs des producteurs | 2028 | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Fiche technique sur le choix des couverts végétaux selon les objectifs des producteurs Publication sur la plateforme R et D agri |
| 8 | Réalisation d'un podcast pour valoriser les actions réalisées | Communiquer sur les résultats des travaux du GIEE auprès des autres viticulteurs.rices et des citoyens | Podcast "Commun Lien" de la FR CIVAM | Réalisation du podcast | 2028 | CIVAM BIO 34 | FR CIVAM Occitanie - AOP Terrasses du Larzac | Diffusion : réseau social (Instagram, LinkedIn, Facebook) relayé sur les réseaux de la FR CIVAM |
| 9 | Sensibiliser le grand public aux enjeux viticoles du territoire | Sensibiliser le public sur les enjeux du changement climatique sur les vignobles méditerranéens | Stand pour présenter les actions/résultats aux circulares vigneronnes | Stand | 2028 | CIVAM BIO 34 | AOP Terrasses du Larzac | Panneaux de présentation des résultats |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00007

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34
en qualité de groupement d'intérêt économique
et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE
Terroirs Verts Saint-Chinian : Stratégie de
régénération des sols Saint-chinianais »

OCC_214

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « GIEE Terroirs Verts Saint-Chinian : Stratégie de régénération des sols saint-chinians ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 250**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par **CIVAM BIO 34** en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **CIVAM BIO 34**

dont le siège social est situé :

Maison des agriculteurs, Bât B - Mas de Saporta, CS 50023
34875 LATTES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

GIEE Terroirs Verts Saint-Chinian : Stratégie de régénération des sols saint-chinians

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_214

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- Pays Haut Languedoc et Vignobles en tant que structure d'animation,
- CIVAM Bio 34 pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|--|-----------------------------------|--------|---------------------|
| 1 | EARL Domaine les Eminades | 10 rue des vignes | 34360 | CEBAZAN |
| 2 | EARL Borie la Vitarèle | Lieu-dit Borie la Vitarèle | 34 490 | CAUSSE ET VEYRAN |
| 3 | GAEC Lanye Barrac Vitifarm | Bélandes | 34490 | MURVIEL-LES-BEZIERS |
| 4 | EARL Domaine la bosque | 23 rue de Saint-Roch | 34 460 | CESSENON-SUR-ORB |
| 5 | EARL Mas de Cynanque | Mas de Cynanque, route d'Assignan | 34310 | CRUZY |
| 6 | SCEA Domaine de Cambis | 5 route de la Mousse | 34360 | BERLOU |
| 7 | Thomas Angles | 61 Av. Raoul Bayou | 34360 | SAINT-CHINIAN |
| 8 | Frédéric Cauquil - Domaine La Côte des Pères | 4 Av. d'Assignan | 34360 | VILLEPASSANS |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Expérimentations d'amendements par type de sols saint-chinianais
- 2 Expérimentations de couverts végétaux semés
- 3 Mise en place d'un protocole de collecte de données pour mieux piloter son vignoble en contexte de changement climatique

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **CIVAM BIO 34** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **CIVAM BIO 34** est tenue de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_214
GIEE Terroirs Verts Saint-Chinian : Stratégie de régénération des sols saint-chinians
CIVAM BIO 34

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|--|--|--|--|--|
| 1 | Expérimentations d'amendements par type de sols saint-chinians | <p>Construction d'un itinéraire technique pour chaque vigneron.ne à partir des analyses de sol et des recommandations du laboratoire ;</p> <p>Mise en place des essais (basalte, biochar, chaulage, compost...);</p> <p>Suivi des essais et contrôle annuel de l'évolution du rendement, de l'infiltration de l'eau, de la vie microbienne et de la structure du sol, vigueur des vignes ;</p> <p>Analyse de sol en année 3 ;</p> <p>Analyses pétiolaires : identifier l'assimilation et les blocages des éléments minéraux a stade boutons floraux qui marque la fin du fonctionnement de la vigne sur les réserves et l'indépendance complète de l'assimilation minérale par les racines ;</p> <p>Compte-rendu des résultats des essais.</p> | <p>animateur captage d'eau de Puisserguier animatrice GIEE</p> | <p>Les apports organiques seront réalisés fin d'hiver à début printemps ; les semis septembre et destruction février/mars ; le suivi des protocoles tout au long du printemps en fonction des stades phénologiques de la vigne. Les essais d'amendements organiques dérouleront sur les 3 ans du projet.</p> | <p>- Analyse de sol à la fin des 3 années de suivi : pour comparer avec l'analyse de sol en année 0 et voir s'il y a eu un redressement des caractéristiques du sol (MO libre, liée, C/N, biomasse microbienne, azote assimilable, ph)</p> <p>- Mesure du rendement en année 0, 1, 2, 3 avec le test de la pesée des grappes : pour voir si l'amélioration du fonctionnement du sol a eu un impact sur le rendement</p> <p>- Mesure de l'infiltration de l'eau dans le sol en année 0, 1, 2, 3 avec le test d'infiltrométrie beerkan pour voir si l'amélioration du fonctionnement du sol a eu un impact sur la capacité d'infiltration et de rétention de l'eau dans le sol</p> <p>- Mesure de la vie microbienne en année 0, 1, 2, 3 avec la méthode SLIP : pour voir si l'amélioration du fonctionnement du sol améliore la vie microbienne</p> <p>- Mesure de la structure du sol en année 0, 1, 2, 3 avec le SLAC test : pour voir si l'amélioration du fonctionnement du sol a un impact sur la structure du sol</p> |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|---|--|---|--|--|
| 2 | Expérimentations de couverts végétaux semés | <p>-Choix des parcelles pour un essai de couverts végétaux au regard du diagnostic et de l'analyse de sol et au regard des objectifs des vigneron.nes pour leur parcelle ;</p> <p>-Définition de l'itinéraire technique pour les vigneron.nes qui feront des essais de couverts végétaux (type de semences, proportion du mélange, calendrier, type de destruction, matériel nécessaire...);</p> <p>-Commande groupée des semences pour les couverts ;</p> <p>-Mise en place des essais (semis, destruction...);</p> <p>-Suivi des essais et contrôle de l'évolution du rendement, de l'état hydrique de la vigne ;</p> <p>-Visite d'exploitation porte-ouverte pour montrer les essais en année 2 ;</p> <p>-Analyse de sol en année 3 ;</p> <p>-Compte-rendu des résultats des essais ;</p> <p>-Diffusion d'un document technique mettant en avant l'évolution des indicateurs agronomiques des sols.</p> | <p>animateur de captage d'eau</p> <p>Puisserguier animatrice GIEE</p> | <p>;</p> <p>Juin : commande des semences ; Juillet : préparation du mélange des semences ; Fin septembre-octobre : semis des couverts végétaux ; Entre fin février à mars : destruction des couverts végétaux. Des couverts seront réalisés sur les 3 ans du projet.</p> | <p>- Analyse de sol à la fin des 3 années de suivi : pour comparer avec l'analyse de sol en année 0 et voir s'il y a eu une amélioration des caractéristiques du sol (apport en azote, évolution de la biomasse microbienne...)</p> <p>- Mesure du stress hydrique de la plante avec des sondes tensiométriques : il y a un risque de concurrence des ressources (eau, nutriments...) entre la vigne et le couvert au printemps. Les sondes tensiométriques permettent un suivi précis de l'état hydrique de la plante afin d'assurer que la vigne ne soit pas en stress hydrique à cause d'une concurrence sur la ressource en eau</p> <p>- Mesure de chaque semence de couverts (hauteur, densité...) en année 1, 2, 3 : pour voir comment chaque type de couvert prend, à comparer en fonction du type de sol</p> <p>- Méthode MERCI pour évaluer les apports de chaque couvert</p> <p>- Comparaison des dates de semis et de destruction entre membres du GIEE et entre les années, à croiser avec la pluviométrie</p> |

| n° de l'action | Intitulé de l'action | Contenu | Réalisateur(s) | Calendrier | Indicateur(s) de réalisation |
|----------------|---|---|--|--|--|
| 3 | <p>Mise en place d'un protocole de collecte de données pour mieux piloter son vignoble en contexte de changement climatique</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Définition des données à collecter <ul style="list-style-type: none"> o Les données « plante » : la longueur de la plante, le coefficient de culture, le confort hydrique de la plante, la mesure de la croissance foliaire, la quantité de sucre, le flux de sève o Les données « atmosphère » : la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes, la pluviométrie, l'intensité du vent, la vapeur d'eau (VPD), le temps thermique pour connaître le stade du cycle de la vigne -Identification des besoins pour la collecte de données (identification d'une station météo et demande d'accès aux données, accès au matériel de mesure) ; -Mise en place de la collecte de données ; -Croisement des données « plante » et « atmosphère » en fonction du stade phénologique de la plante ; -Interprétation des résultats ; -Recommandations pour le pilotage du vignoble ; -Création d'une fiche technique pour présenter le protocole théorique et des retours d'expérience | <p>animateur captage d'eau de Puisserguier animatrice GIEE</p> | <p>Des temps de travail seront mis en place pour la définition des données en année 1 ; -La collecte et l'analyse des données se feront en années 2 et 3</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Des données facilement accessibles ont été trouvées ; -Les membres du GIEE ont pris en main la collecte des données à la fin des 3 années d'expérimentation ; -Une fiche technique réalisée |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00009

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34
en qualité de groupement d'intérêt économique
et environnemental (GIEE) pour le projet
« Maraîchage bio en biterrois » OCC_216

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Maraîchage bio en biterrois ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 252**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par CIVAM BIO 34 en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **CIVAM BIO 34**

dont le siège social est situé :

Maison des agriculteurs, bât B - Mas de Saporta, CS 50023
34875 LATTES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

Maraîchage bio en biterrois

Le GIEE est identifié par le numéro national : **OCC_216**

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- **CIVAM Bio 34** en tant que structure d'animation,
- **CIVAM Bio 34** pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Développer le volet partenarial en mobilisant une diversité d'acteurs territoriaux, techniques et économiques.

Approfondir la question des débouchés des productions maraîchères, en identifiant les circuits de commercialisation, les leviers pour la structuration de l'offre et les possibilités de contractualisation.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|-------|--------------------|
| 1 | GAEC Ferme Rongo | 3 place de l'Abbadie | 34310 | QUARANTE |
| 2 | GAEC Le champ poussan | 546 CR 112 | 34500 | BEZIERS |
| 3 | Salles Guilhem | LD FENOUILLET | 34800 | CLERMONT L'HERAULT |
| 4 | Couvard Fanny | Ld le Peyrigas | 34530 | MONTAGNAC |
| 5 | Seyrig Charlotte | 20 b rue de la lauze | 11590 | OUVEILLAN |

Les actions prévues sont les suivantes :

1 Accompagnement des maraîchers bio pour mener à bien le travail sur l'amélioration de leurs performances techniques et sur la durabilité sociale des fermes du groupe.

2 Organiser des rencontres auprès de maraîchers.ères expérimenté.es

3 Acquisition de compétences sur les itinéraires techniques, la fertilité du sol, pilotage de l'irrigation, infrastructure agroécologique et sur l'optimisation de son temps de travail

4 Appui technique collectif sur la prise en main des compétences techniques et sur la durabilité sociale des fermes

- 5 Suivi des infrastructures agroécologiques et suivi de la durabilité des fermes
- 6 Echanger entre maraichers.ères et diffuser la connaissance déjà produite
- 7 Réalisation d'un podcast pour valoriser les actions réalisées

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **CIVAM BIO 34** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **CIVAM BIO 34** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET



Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_216
Maraîchage bio en biterrois
CIVAM BIO 34

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|---|---|--|-------------------------|--|---|
| 1 | Accompagnement des maraîchers bio pour mener à bien le travail sur l'amélioration de leurs performances techniques et sur la durabilité sociale des fermes du groupe. | Organiser et animer 1 à 2 temps d'échanges annuel avec les maraîchers.ères : bilan de campagne, réajustement du pilotage et des actions si nécessaire | Rencontres en présentiel Echanges individuels si nécessaire | Nb de réunions collectives | Octobre/novembre et mars/avril de chaque année | Civam Bio 34 | | Invitation CR de réunions |
| 2 | Organiser des rencontres auprès de maraîchers.ères expérimentés | Organiser voyages d'étude auprès d'autres groupes et/ou de maraîchers.ères expérimentés Favoriser la transmission de connaissances entre pairs | Voyage d'étude de 1 à 2j/an Visites de fermes | Nb de visites de fermes Nb de participant | Octobre à mars tous les ans | Civam Bio 34 | GIEE IMAGE | Programme CR des visites |
| 3 | Acquisition de compétences sur les itinéraires techniques, la fertilité du sol, pilotage de l'irrigation, infrastructure agroécologique et sur l'optimisation de son temps de travail | Acquérir des connaissances et être en capacité de la remobiliser sur sa ferme Favoriser la transmission de connaissances entre pairs | Formations, journées techniques Tournées des parcelles entre maraîchers.ères | Nb de participant membres du groupe et hors du groupe | Toute l'année selon les demandes du collectif | Civam Bio 34 | GRAB d'Avignon ; Jean-François Cavalier, formateur en maraîchage bio-intensif et bien-être au travail | Programme CR des journées techniques/tournées de parcelles |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|--|---|------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 4 | Appui technique collectif sur la prise en main des compétences techniques et sur la durabilité sociale des fermes | Appuyer à l'interprétation des analyses de sol et à réfléchir à l'adaptation des itinéraires techniques Appuyer à la mutualisation des outils de planification, de matériels et de main d'œuvre | Ateliers collectif, visites d'exploitations de maraichers.ères expérimentés | Nb d'ateliers collectif, visites de fermes | Octobre à mars tous les ans | Civam Bio 34 | Sylvain Sals - FD CUMA 34 | CR des ateliers collectifs |
| 5 | Suivi des infrastructures agroécologiques et suivi de la durabilité des fermes | Suivi des infrastructures agroécologiques mise en place et des résultats Appuyer l'optimisation du temps de travail sur les fermes | Tournées des parcelles Echanges individuels si nécessaire | Amélioration des indicateurs de performances sociales (ex" qualité de vie") | Octobre à mars tous les ans | Civam Bio 34 | GRAB d'Avignon | Bilan annuel avec CR des suivis |
| 6 | Echanger entre maraichers.ères et diffuser la connaissance déjà produite | Rendre compte des actions réalisées sur le territoire et favoriser le partage d'expériences Communiquer sur les pistes d'amélioration explorées pour favoriser la résilience des systèmes de production maraichers | Journée technique Diffusion articles et posts sur les réseaux sociaux et la lettre de l'agriculture durable des CIVAM | Nb de participant | 2028 | Civam Bio 34 | | CR de la journée technique |
| 7 | Réalisation d'un podcast pour valoriser les actions réalisées | Communiquer sur les résultats des travaux du GIEE auprès des autres producteurs.ices et des citoyen.nes | Podcast "Commun Lien" | Publication du podcast | 2028 | Civam Bio 34 | | Podcast "Commun Lien" |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00008

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34
en qualité de groupement d'intérêt économique
et environnemental (GIEE) pour le projet
« VOCADI - Diversification en volailles de
chair » OCC_215

Arrêté portant reconnaissance du CIVAM BIO 34 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « VOCADI - Diversification en volailles de chair ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 251**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par CIVAM BIO 34 en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **CIVAM BIO 34**

dont le siège social est situé :

Maison des agriculteurs, bât B - Mas de Saporta, CS 50023
34875 LATTES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

VOCADI - Diversification en volailles de chair

Le GIEE est identifié par le numéro national : **OCC_215**

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- **CIVAM Bio 34** en tant que structure d'animation,
- **CIVAM Bio 34** pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Condition : Mise en conformité de l'ensemble des éleveurs auprès de la DDPP34.

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|---|-------------------------|------------------------|-------|--------------------------|
| 1 | GAEC Ferme Rongo | 3 place de l'Abbadie | 34310 | Quarante |
| 2 | ESTEL Flavie | rue des jardins | 34330 | Fraïsse sur Agout |
| 3 | GAEC des Enclauses | Ferme des Enclauses | 34220 | Courniou |
| 4 | CHATARD Maxime | 6 rue victorien négrou | 34230 | Paulhan |
| 5 | EURL Terres de Sauteyro | la Mazarié | 34390 | Saint Vincent d'Olargues |
| 6 | COLLIGNON Laurent | 5 Rue de la GARDE | 34320 | Nizas |
| 7 | MASSELOT François | RD 145 Rte de Prades | 34820 | Assas |
| 8 | KINZEL Phillipe | Les horts | 34390 | Saint Julien |

Les actions prévues sont les suivantes :

1 Organisation de formations : "parcours en agroforesterie pour les volailles"; "santé des volailles et bien être animal"; " création d'un atelier volailles de chair en agroécologie"

Organisation de visites de fermes d'élevage de volailles de type différent ; Echanges avec les GIEE existants ou ayant existé

Organisation d'un voyage d'étude dans le Gers, auprès d'un collectif d'éleveurs : visite d'élevage, visite de l'abattoir collectif

2 Organisation de visite des nouveaux ateliers volailles des participants avec appui d'expert; parcours agroforestier appui technique Paysarbre

3 Calcul du cout de production Terres Vivantes; construction du prix de vente

4 Réflexion à l'organisation de la commercialisation : débouchés, organisation collective, contractualisation

- 5 Formations "Fabrique d'aliments à la ferme : matériel investissement, fonctionnement"; "besoin alimentaires du poulet et élaboration d'une ration"
Visite d'usine d'aliments et rencontre d'experts, visite d'exploitation avec données économiques
- 6 Réflexion à la construction d'une fabrique à la ferme collective ou individuelle et reproductible
- 7 Rencontre d'experts sur les différents statuts, formation « s'organiser en collectif »
- 8 Rédiger un règlement intérieur et créer une banque d'entraide
- 9 Diagnostics de fin projet avec analyse des coûts de production et prix de vente
- 10 Création de supports variés, diffusion par les canaux suivants : presse, site internet, podcast, centre de ressources, journées techniques

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **CIVAM BIO 34** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **CIVAM BIO 34** est tenue de fournir à la DRAAF **un bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_215
VOCADI - Diversification en volailles de chair
CIVAM BIO 34

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|--|--|--|-------------------------|---|
| 1 | <p>Organisation formations : "parcours en agroforesterie pour les volailles", "santé des volailles et bien-être animal", "création d'un atelier volailles de chair en agroécologie"</p> <p>Organisation de visites de fermes d'élevage de volailles de type différent ; Echanges avec les GIEE existants ou ayant existés</p> <p>Organisation d'un voyage d'étude dans le Gers, auprès d'un collectif d'éleveurs : visite d'élevage, visite de l'abattoir collectif</p> | <p>Favoriser la montée en compétences des éleveurs grâce à l'apprentissage entre pairs et le partage de pratiques (visites de fermes et rencontres) et l'intervention de conseillers ou experts (formations) autour de la production de volailles de chair Bio en agroécologie.</p> <p>Améliorer sa connaissance et nourrir le projet collectif en s'appuyant sur une expérience reproductible</p> | <p>Analyse du besoin de formation continu, pour adapter les contenus et programmes aux besoins</p> <p>Formation organisées pour approfondir des aspects techniques : avec Agrofoot sur la conception d'un parcours agroforestier pour les volailles; avec Nathalie Laroche, vétérinaire du GIE Zone Verte sur la santé des volailles : approche par les bonnes conditions de santé et le bien-être animal; savoir reconnaître les symptômes; connaître les leviers d'amélioration de la santé avant les traitements allopathiques; formation sur la création d'un atelier volailles de chair en agroécologie à destination des dernier éleveurs ayant rejoint le groupe et des futurs producteurs qui bénéficieront de la dynamique.</p> <p>visite chez David Ferrasse, éleveurs de poulets Bio : alimentation, conception projet, organisation du travail;</p> <p>visite éleveurs canards maigre : particularité de l'élevage des canards Bio;</p> <p>Echange avec le GIEE du puy de Dôme et l'ancien GIEE du Vaucluse; Organisation d'un voyage dans le Gers à la rencontre d'un collectif. Visite de deux fermes en agroécologie (poulaillers mobiles, bio, synergie entre ateliers); visite de l'abattoir : organisation collective, méthodes de travail, résultats économiques.</p> | <p>nb de formations réalisées</p> <p>nb de visites réalisées</p> <p>nb de participants</p> | <p>2025 : formations parcours agroforestier et création d'atelier volailles de chair</p> <p>2026 : formation santé des volailles et bien-être animal</p> | <p>CIVAM Bio 34</p> | <p>programme des actions</p> <p>compte rendus des visites</p> |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|---|---|---|--|-------------------------|---|
| 2 | Organisation de visite des nouveaux ateliers volailles des participants avec appui d'expert; parcours agroforestier appui technique Paysarbare | Monter en compétence par l'échange et le partage d'expérience entre pairs, la mobilisation d'expert, Réussir à monter un atelier viable, respectueux des animaux et de l'environnement, et cohérent dans l'exploitation | Visites collectives thématiques avec appui d'experts dans les exploitations du projet, en début de projet et en fin de projet : alimentation, bâtiments, parcours, organisation des bandes | nb de visites réalisées | 2026-2028 : appui technique à la création d'un parcours agroforestier 2026-2030 : visite des exploitations des participants avec appui d'experts | CIVAM Bio 34 | compte rendus des visites et appui techniques |
| 3 | calcul du cout de production Terres Vivantes; construction du prix de vente | favoriser la montée en compétence par la formation | Evaluation du besoin et des pratiques de participants, adaptation de la formation aux besoins et pratiques des éleveurs | nb de formations réalisées | 2026 : formation coût de production, coût de revient, prix de vente | CIVAM Bio 34 | programme des actions |
| 4 | réflexion à l'organisation de la commercialisation : débouchés, organisation collective, contractualisation | Améliorer les circuit de distribution et savoir fixer son prix de vente pour une meilleure rémunération | Réunion collective avec les différents acteurs pour dresser un panorama des possibilités Temps de travail en collectif sur les opportunités de commercialisation et étude sur la nécessité d'une structure de vente en commun | nb de rencontres avec partenaires Nb de réunions dont l'ordre du jour traite la question | 2026-2029 : réflexion globale sur la commercialisation avec étude de la nécessité d'une structure collective 2030 : temps de travail sur le coût de production, observation de l'évolution économique | CIVAM Bio 34 | compte rendus des visites et appui techniques |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|--|--|---|-------------------------|--|
| 5 | formations "Fabrique d'aliments à la ferme : matériel investissement ,fonctionnement"; "besoin alimentaires du poulet et élaboration d'une ration" Visite usine aliment et rencontre experts, visite d'exploitation avec données économiques | Monter en compétence par la formation, les visites collectives, les rencontres d'experts sur la question des besoins alimentaires et de la composition d'une ration équilibrée en fonction des matières premières. | Analyse du besoin en formation et organisation de formations, rencontres techniques et visites permettant au groupe de collecter les informations nécessaires pour | nb formation nb visites comportant un fabriquer d'aliment | 2027 : premiers questionnements avec visite dédiée, formation aux besoins alimentaires et composition d'une ration pour les volailles 2028 : formation utilisation d'une fabrique d'aliment à la ferme | CIVAM Bio 34 | programme des actions compte rendus des visites |
| 6 | réflexion à la construction d'une fabrique à la ferme collective ou individuelle et reproductible | Analyser les coûts d'une fabrique d'aliments à la ferme au regard des systèmes des exploitations du projet Avoir une connaissance de la possibilité d'accès à des matières premières de qualité projeter une action collective sur la fabrique d'aliments | recherche de fournisseurs de matières premières pour l'alimentation : visite de producteurs de céréales, liste des fournisseurs des compléments en Bio (tourteaux, compléments minéraux vitaminés, etc) / Chiffrage des investissements, des coûts de matières premières avec transport selon fréquence d'approvisionnement et volumes Echange sur l'opportunité de réaliser un tel outil collectivement | nb de fournisseurs identifiés par catégorie d'aliment Données technico économiques sur l'ensemble des coûts liés à une fabrique d'aliments à la ferme | 2029 : rencontre fournisseurs matières premières et réflexion sur la pertinence d'un outil collectif 2030 : élaboration du projet de fabrique d'aliments | CIVAM Bio 34 | chiffrage et liste du matériel nécessaire à une fabrique d'aliments compte rendus des visites et appui techniques |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|---|---|--|--|-------------------------|---|
| 7 | rencontre d'experts sur les différents statuts, formation s'organiser en collectif | Connaître les différents statuts juridiques et leurs implications Capacité à rédiger les statuts en fonction des besoins et des attentes de chacun | rencontre avec des experts : coop de France, URSCOP, juriste formation sur s'organiser en collectif avec l'ATAG | nombre de rencontres réalisées nombre de formations | 2025 : rencontre des experts et formation avec l'ATAG | CIVAM Bio 34 | compte rendu des rencontres et synthèse sur les statuts |
| 8 | rédiger un règlement intérieur et créer une banque d'entraide | Mettre en place les outils garantissant le bon fonctionnement du collectif | réunions de travail dédiées | règlement intérieur de l'abattoir rédigé | 2025-2026 : rédaction du règlement intérieur de l'abattoir et création de la banque de temps | CIVAM Bio 34 | règlement intérieur abattoir |
| 9 | diagnostics de fin projet avec analyse des coûts de production et prix de vente | Evaluer et démontrer la pertinence de cette piste de diversification | Utilisation du diagnostic de durabilité des CIVAM Enregistrement de coûts de production et des composition du prix de vente | nb diagnostics de fin réalisés | 2027 : enregistrement des coûts de production 2030: enregistrement des coûts de production et diagnostics de clôture | CIVAM Bio 34 | synthèse et analyse à partir des diagnostics de début et de fin Enregistrement des coûts |
| 10 | création de supports variés, diffusion par les canaux suivants : presse, site internet, podcast, centre de ressources, journées techniques | Diffuser les résultats du groupe | podcasts --> un podcast sur la diversification et les conséquences de l'introduction de l'élevage dans une exploitation existante d'un point de vue économique, agronomique, temps de travail ; un podcast sur l'intérêt de la mutualisation dans la création de filière : focus sur l'abattoir de volailles , Articles fiche technico éco petit atelier qualité en circuit court fiche technique alimentation diffusion des supports sur notre site internet et sur le centre de ressource Bio Occitanie | nb podcast nb articles nb fiches techniques NB support de diffusion (site internet , etc) | 2027: premier podcast ; articles ; fiche technico éco petit atelier en circuit court, diffusion sur site et centre de ressource 2030 : second podcast; articles ; fiche technique alimentation, diffusion sur site et centre de ressource | CIVAM Bio 34 | podcast, articles, fiches techniques et copie d'écran des sites support |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00011

Arrêté portant reconnaissance du GAB65 en
qualité de groupement d'intérêt économique et
environnemental (GIEE) pour le projet « Avenir
Élevage Bio 65 » OCC_218

Arrêté portant reconnaissance du GAB65 en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Avenir Elevage Bio 65 ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 254**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par GAB65 en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, **GAB65**

dont le siège social est situé :

Hôtel d'entreprise Libération - 28, av de la Libération
65000 TARBES

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

Avenir Elevage Bio 65

Le GIEE est identifié par le numéro national : OCC_218

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- **GAB65** en tant que structure d'animation,
- **GAB65** pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

Pas d'observation

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|----|-------------------------------|------------------------------|-------|-------------------|
| 1 | BAUTE Vincent | 3 CHEMIN DU BOIS DE LA HAUTE | 65190 | BORDES |
| 2 | GAEC BERRUT-TOUREILHOU | 5 RUE DES ARRIBANS | 65200 | GERDE |
| 3 | GAEC LA FERME DU AC D'ESTAING | VIELLETES | 65400 | ESTAING |
| 4 | BIBES Cyril | 1 IMP DU BENAQUES | 65380 | BENAC |
| 5 | DUBARRY Christophe | 7 CHEMIN ORGAS | 65190 | BORDES |
| 6 | GAEC LA FERME D'AYZI | CHEMIN DU PIBESTE | 65400 | OUZOUS |
| 7 | GAEC LE BRETOU | 4 RUE DE LA GOURGOUTIERE | 65400 | ARRENS MARSOUS |
| 8 | SARRAMEA Claudette | QUARTIER LAHITTE | 65220 | BONNEFONT |
| 9 | LOURTIES Didier | 2 CHEMIN DE CASTILLAN | 65230 | LALANNE |
| 10 | GAEC FERME ARCOULAN | 4 L'ESTELOU | 65300 | CLARENS |
| 11 | GAEC YACOLET | 15 ROUTE D'ORIGNAC | 65200 | HAUBAN |
| 12 | GAEC AGUILLON Antoine | 7 RUE DE L'INDUSTRIE | 65420 | IBOS |
| 13 | DUBERTRAND Fabrice | 5 CHE DE LANTOUNY | 65700 | LAFITOLE |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Organisation d'une réunion de pilotage annuelle
- 2 Organisation d'un voyage d'études de 2 jours chaque année
- 3 Organisation de rencontres, visites, formations, pour la montée en compétences du collectif
- 4 Suivi de la production de bœufs

- 5 Relevés de données sur les 3 axes de travail du projet : coût de production, stratégies de valorisation, et conditions de travail
- 6 Création d'une page internet dédiée sur le site du GAB65
- 7 Compte-rendus des voyages d'études et des réunions de pilotage et diffusion
- 8 Production de fiches "calculs de coûts de production"
- 9 Production de fiches "schémas de commercialisation"
- 10 Production de fiches "schémas de conditions de travail"
- 11 Rédaction d'articles sur l'avancement des actions du GIEE
- 12 Réalisation d'un podcast

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **6 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **GAB65** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **GAB65** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

3 / 8

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_218
Avenir Elevage Bio 65
GAB65

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|---|--|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---|
| 1 | Organisation d'une réunion de pilotage annuelle | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des temps de pilotage (date, salle) entre les membres du groupe - Etre facilitateur dans les échanges pour faire émerger de la part du collectif le bilan des actions déjà réalisées et accompagner la définition collective du plan d'actions à venir, pour chacun des axes du projet. | <p>Réunion en présentiel avec le groupe. Echanges individuels en amont avec les membres du groupe pour une définition collective de l'ordre du jour. Les différents axes du projet seront abordés lors de ces réunions : production de bœufs, aspects techniques, aspects commercialisation, aspects conditions de travail.</p> | - Nb de réunions organisées | février-mars de chaque année | GAB65 | | Invitations aux réunions avec ordre du jour |
| 2 | Organisation d'un voyage d'études de 2 jours chaque année | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la montée en compétences des éleveurs via l'identification de pratiques remarquables et transférables éprouvées sur d'autres territoires - Permettre aux éleveurs de prendre du recul sur leur système en coupant avec leur quotidien - Favoriser l'interconnaissance et créer des liens forts entre les éleveurs du groupe (cohérence et dynamisme du groupe) | <p>Voyage d'étude de 2 jours avec visites de fermes, retours d'expériences, pour favoriser l'apprentissage entre pairs. Les différents axes du projet seront abordés lors de ces voyages d'études : production de bœufs, aspects techniques, aspects commercialisation, aspects conditions de travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de voyages d'études organisés - Nb de participants | janvier de chaque année | GAB65 | | Programmes des voyages d'étude |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée, moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|---|---|---|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---|
| 3 | Organisation de rencontres, visites, formations, pour la montée en compétences du collectif | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la montée en compétences des éleveurs grâce à l'apprentissage entre pairs et le partage de pratiques (visites de fermes et rencontres) et l'intervention de conseillers ou experts (formations) autour de la production de bœufs. | <ul style="list-style-type: none"> - Identification de fermes intéressantes à visiter - Identification de compétences externes à faire intervenir - Proposition d'un plan de montée en compétences du groupe - Organisation des visites et des formations <p>Les différents axes du projet seront abordés lors de ces voyages d'études : production de bœufs, aspects techniques, aspects commercialisation, aspects conditions de travail.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de formations organisées - Nb de visites de fermes organisées - Nb de participants | printemps et automne de chaque année | GAB65 | FNAB | Programme des visites et des formations |
| 4 | Suivi de la production de bœufs | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la mise en œuvre d'une production de bœufs dans les fermes du groupe | <p>Compilation des informations liées à la production de bœufs (itinéraires techniques) sur les fermes, à partir des informations collectées lors d'échanges avec les membres du groupe.</p> <p>Partage de ces éléments lors des réunions de pilotage ou autres temps collectifs (actions 1, 2 et 3)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de fermes suivies produisant des bœufs | Chaque année | GAB65 | IDELÉ, GIEE CapGascon | Tableau de suivi |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée , moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqués | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|---|---|--|-------------------------|-------------------------|---|
| 5 | <p>Relevés de données sur les 3 axes de travail du projet : coût de production, stratégies de valorisation, et conditions de travail</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le coût de production de chaque type d'animal pour être en mesure de faire des choix éclairés ; - Adapter sa stratégie de valorisation en fonction du type de bêtes produits, des coûts de revient, des évolutions du marché ; - Prendre du recul sur ses conditions de travail et imaginer des pistes d'améliorations | <p>Préparation et prise en main des outils utilisés pour travailler sur 3 axes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outil de calcul du prix de revient de la FNAB - trames pour les schémas de commercialisation - schéma des 5 carrés de Leplat-Cuny <p>Organisation d'une formation avec temps collectifs et une demi-journée en individuel pour le relevé des données de chaque ferme (financement VIVEA pour les jours J).</p> <p>Traitement des données.</p> <p>Suivi et mise à jour légère pour un bilan intermédiaire en 2028.</p> <p>Les résultats seront partagés au cours des journées de pilotage ou autres temps collectifs (actions 1, 2 ou 3).</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Nb de calculs de coût de production réalisés - Nb de schémas de stratégie de valorisation réalisés - Nb de schémas des conditions de travail renseignés | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et prise en main : 2025 - Relevés initiaux : 2026 - Suivis : 2026-2028 - Bilans intermédiaires : 2028 | GAB65 | FNAB | <p>Exemple de calculs de prix de revient réalisés</p> <p>Exemple de schémas de commercialisation produits</p> <p>Exemple de schémas des conditions de travail complétés</p> |
| 6 | Création d'une page internet dédiée sur le site du GAB65 | - Permettre la centralisation des documents et travaux produits | Création d'une page sur site internet wordpress | Page créée | Fin 2025 | GAB65 | | La page internet |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée , moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|--|--|--|--|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|---|
| 7 | Comptes rendus des voyages d'études et des réunions de pilotage et diffusion | - Apporter une information globale sur les actions et travaux du GIEE, susciter l'envie d'en savoir plus | Rédaction des comptes rendus Diffusion sur le site internet du GAB65 (création d'une page dédiée) | Nb de CR rédigés et diffusés | Chaque année, 1er semestre | GAB65 | | Comptes rendus des voyages d'études et des réunions de pilotage |
| 8 | Production de fiches "calculs de coûts de production" | - Communiquer sur les résultats des travaux du GIEE | Mise en forme, diffusion sur la page dédiée du site internet du GAB65 | Nb de fiches de coûts de production mises en forme et diffusées | 2026 puis 2028 | GAB65 | | Les fiches de calculs de coûts de production |
| 9 | Production de fiches "schémas de commercialisation" | - Communiquer sur les résultats des travaux du GIEE | Mise en forme, diffusion sur la page dédiée du site internet du GAB65 | Nb de schémas de valorisation mis en forme et diffusés | 2026 puis 2028 | GAB65 | | Les schémas de stratégies de valorisation |
| 10 | Production de fiches "schémas de conditions de travail" | - Communiquer sur les résultats des travaux du GIEE | Utilisation du schéma des 5 carrés de Leplat-Cuny Mise en forme, diffusion sur la page dédiée du site internet du GAB65 | Nb de schémas des conditions de travail mis en forme et diffusés | 2026 puis 2028 | GAB65 | | Les schémas de conditions de travail |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée , moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) | Livrables prévisionnels de l'action |
|----------------|---|--|---|---|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 11 | Rédaction d'articles sur l'avancement des actions du GIEE | - Apporter une information globale sur les actions et travaux du GIEE, susciter l'envie d'en savoir plus | Rédaction d'articles, diffusion sur le site internet du GAB65 et via la newsletter | Nb d'articles publiés | 2027 et 2028 | GAB65 | | Les articles publiés |
| 12 | Réalisation d'un podcast | - Diversifier les formats de communication | Méthode de capitalisation via la série de podcasts "Commun Lien" portée par la FRCivam. Moyens : mobilisation de la FRCivam pour la réalisation du podcast | Podcast produit | début 2028 | GAB65 | | Le podcast |

DRAAF Occitanie

R76-2025-08-22-00003

Arrêté portant reconnaissance du Syndicat du Terroir Sommières en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « Carac'Terres de Sommières : Faire le lien entre terroir viticole, pratiques agroécologiques et valorisation des vins »

OCC_210

Arrêté portant reconnaissance du [Syndicat du Terroir Sommières](#) en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour le projet « [Carac'Terres de Sommières : Faire le lien entre terroir viticole, pratiques agroécologiques et valorisation des vins](#) ».

Numéro de l'arrêté : **AGRI 2025 R76 246**

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu

- la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;
- le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D.315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;
- le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;
- le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;
- l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2025 en région Occitanie ;
- l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural consultée en date du 18 août 2025 ;
- l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à Olivier ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie du 17 septembre 2024 n°R76-2024-09-17-0004 ;

Considérant la demande de reconnaissance en groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par [Syndicat du Terroir Sommières](#) en date du 20 mai 2025.

Sur proposition du Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie,

Arrête :

Article 1er – En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, [Syndicat du Terroir Sommières](#)

dont le siège social est situé :

[chez Les Vignerons du Sommiérois, 2 rue de l'Arnède](#)
[30250 SOMMIERES](#)

est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) au titre du projet :

[Carac'Terres de Sommières : Faire le lien entre terroir viticole, pratiques agroécologiques et valorisation des vins](#)

Le GIEE est identifié par le numéro national : [OCC_210](#)

Le GIEE a désigné pour son accompagnement :

- [Fédération Départementale des CIVAM du Gard](#) en tant que structure d'animation,
- [Fédération Départementale des CIVAM du Gard](#) pour la capitalisation de ses résultats.

Pour ce projet, la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) a émis les recommandations suivantes :

[Pas d'observation](#)

La liste des adhérents de ce GIEE est la suivante :

| | | | | |
|-------------------|---|---|-----------------------|--|
| 1 | SCEA GHAEM-THOUROUDE | 20 Route de Nîmes | 30260 | Orthoux-Sérignac-Quilhan |
| 2 | SCEA DOMAINE DE COURSAC | chemin du château d'eau | 30260 | CAMAS |
| 3 | EARL Domaine de trepaloup | 4 rue du moulin d'huile | 30260 | SAINT CLEMENT |
| 4 | EARL MAS DES CABRES | 12, Le Plan | 30250 | ASPERES |
| 5 | EARL COSTES CIRGUES | 1531 route d'Aubais | 30250 | SOMMIERES |
| 6 | ARMAND Guillaume | Hameau de Robiac | 30730 | SAINT MAMERT DU GARD |
| 7 | EARL Sauvaire | Mas de Reilhe | 30260 | CRESPIAN |
| 8 | GFA de Massereau | 1990 route d'Aubais | 30250 | SOMMIERES |
| 9 | EARL Granier | 2 chemin du mas Montel | 30250 | ASPERES |
| 10 | SCEA MAS D'ESPANET | Mas d'espamet | 30730 | SAINT MAMERT DU GARD |
| 11 | SCEA DU MAS ROUGE | Le Mas Rouge, Route du Petit Gallargues | 30250 | SOMMIERES |
| 12 | GALIBERT Thibaud | 8d route de Quissac | 30250 | ASPERES |
| membre partenaire | GFA de Massereau | 1990 route d'Aubais | 30250 | SOMMIERES |

Les actions prévues sont les suivantes :

- 1 Accompagnement et animation du collectif Carac'Terres de Sommières
- 2 Acquisition de compétences pour une meilleure durabilité environnementale des pratiques, une meilleure résilience au changement climatique et une meilleure valorisation des vins
- 3 Appui à la caractérisation du terroir et des besoins des sols
- 4 Appui à la valorisation commerciale des pratiques agroécologiques
- 5 Réalisation de diagnostics agroécologiques complémentaires
- 6 Capitalisation, valorisation et diffusion des acquis du groupe

Le détail des actions prévues et de leurs indicateurs de suivi et de résultat figure dans le plan d'actions annexé au présent arrêté.

Article 2 – Cette reconnaissance est valable **3 ans** à compter de la date de publication du présent arrêté.

Pendant cette période, **Syndicat du Terroir Sommières** porte sans délai à la connaissance du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - **Syndicat du Terroir Sommières** est tenue de fournir à la DRAAF un **bilan intermédiaire des actions du GIEE à 3 ans et un bilan final au terme de la période de reconnaissance**. Pour chaque action prévue lors de la demande de reconnaissance, ce bilan devra renseigner les effets produits et les indicateurs.

Article 4 – Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Annexe : Plan d'actions du GIEE reconnu par le présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 22 août 2025

Pour le Préfet de la région Occitanie
et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Olivier ROUSSET

Annexe : Plan d'actions du GIEE OCC_210

**Carac'Terres de Sommières : Faire le lien entre terroir viticole, pratiques agroécologiques et valorisation des vins
Syndicat du Terroir Sommières**

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) |
|----------------|---|---|---|---|--|-------------------------|---|
| 1 | Accompagnement et animation du collectif Carac'Terres de Sommières | <p>Les vigneron de l'AOC Languedoc Sommières se sont engagés collectivement pour adapter leurs pratiques aux enjeux climatiques, renforcer la durabilité de leurs exploitations et améliorer la valorisation de leurs vins.</p> <p>Cette dynamique vise à reconcevoir certains systèmes de production, étendre les pratiques agroécologiques déjà engagées, et construire un discours commun valorisant le terroir et les engagements environnementaux du groupe.</p> <p>Les objectifs visés par cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation régulière dans la mise en œuvre et l'actualisation du plan d'action partagé. - Elargissement du collectif | <p>Organisation de réunions régulières,</p> <p>Production de compte-rendus et relevés de décisions, Mise à jour régulière du plan d'actions</p> <p>Organisation d'une réunion ouverte en fin d'animation pour présenter les résultats du projet</p> <p>Contact de nouveaux producteurs et accueil</p> | <p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre moyen de participants aux réunions</p> <p>Nombre de mises à jour du plan d'action</p> <p>Nombre de nouveaux membres</p> | <p>de A1T1 jusqu'à A2T4 (du début à la fin du projet d'une durée de 2 ans)</p> | FD CIVAM 30 | <p>PETR Vidourle Camargue</p> <p>Communauté de communes Pays de Sommières</p> <p>Syndicat AOC Languedoc</p> <p>Caves coopératives de Sommières et Villevielle</p> |
| 2 | Acquisition de compétences pour une meilleure durabilité environnementale des pratiques, une meilleure résilience au changement climatique et une meilleure valorisation des vins | <p>Le groupe de producteurs souhaite collectivement monter en compétences sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la connaissance des sols (pédogénèse, fonctionnement, particularités en lien avec la qualité des vins, potentiel agronomique, besoins), - l'adaptation des pratiques aux capacités des sols en termes de fertilité et d'eau : gestion de la fertilité naturelle (engrais verts, matière organique), choix de matériel végétal, conduite du vignoble (densité, taille, cépages), - la valorisation commerciale des vins par un discours plus précis sur le terroir et les pratiques | <p>Organisation de formations, journées techniques et échanges entre pairs sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sols et fertilité tout au long du programme, - conduite du vignoble et matériel végétal adaptés au changement climatique à partir de la 2e année, - valorisation commerciale et production d'éléments de langage sur les pratiques et le terroir à partir de la 2e année. <p>Organisation d'une réunion de bilan collectif des acquis en fin d'animation</p> | <p>Nombre de formations, webinaires et journées techniques organisés</p> <p>Nombre moyen de participants par session</p> <p>Nombre de thématiques abordées</p> <p>Nombre de supports diffusés</p> | <p>de A1T1 jusqu'à A2T4 (du début à la fin du projet d'une durée de 2 ans)</p> | FD CIVAM 30 | <p>Baptiste Algayre (pédologue), Chambre d'agriculture du Gard, Civambio66, IFV</p> |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) |
|----------------|---|--|--|---|--|-------------------------|--|
| 3 | Appui à la caractérisation du terroir et des besoins des sols | <p>Le groupe de vignerons souhaite disposer d'une meilleure connaissance agronomique et biologique des sols de l'aire d'appellation pour adapter finement les pratiques culturales aux potentialités de chaque terroir.</p> <p>L'objectif est d'identifier des leviers concrets d'amélioration de la fertilité naturelle, de gestion des couverts végétaux et d'adaptation des itinéraires techniques.</p> <p>Ce travail de caractérisation vise à orienter les choix techniques (cépages, porte-greffes, fertilisation, couverts...) et à appuyer la transition vers des systèmes viticoles plus durables, en cohérence avec les engagements environnementaux de l'AOC.</p> | <p>Analyse de fosses et analyses biologiques d'échantillons de terre</p> <p>Actualisation des cartes pédologiques numériques</p> <p>Production de documents de référence sur les types de sols, leurs caractéristiques et leur potentiel agronomique,</p> <p>Veille technique et échanges avec d'autres collectifs (GEST Bourgogne, AOC Saint-Chinian) sur les usages des données pédologiques en viticulture agroécologique,</p> <p>Elaboration d'orientations agronomiques concrètes (fertilisation, couverture, adaptation cépages/porte-greffes) à partir des sols identifiés, pour appuyer les changements de pratiques par le collectif.</p> | <p>Nombre de fosses pédologiques et d'analyses réalisées,</p> <p>Nombre de cartes pédologiques produites ou mises à jour,</p> <p>Nombre de documents techniques produits (fiches sols, recommandations agronomiques),</p> <p>Nombre de participants aux échanges techniques,</p> <p>Nombre d'exploitants ayant mis en œuvre de nouvelles pratiques basées sur les analyses de sols réalisées.</p> | De A1T1 à A2T3 (automne 2025 à printemps 2027) | FD CIVAM 30 | <p>Chambre d'agriculture du Gard, Laboratoire Célesta Lab, Prestataires spécialisés en cartographie pédologique</p> <p>autres collectifs (AOC St Chinian, GEST Bourgogne)</p> <p>Université Montpellier 3 (Clara Zimmermann)</p> |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) |
|----------------|---|---|--|---|--|-------------------------|--------------------------------------|
| 4 | Appui à la valorisation commerciale des pratiques agroécologiques | Aider les vignerons à mieux valoriser leurs pratiques agroécologiques dans leur communication commerciale par : - la co-construction d'un discours collectif, cohérent avec les attentes des acheteurs - une synthèse des éléments de discours mettant en valeur la démarche du collectif. L'action permettra à chaque vigneron de s'approprier les éléments clés – pratiques vertueuses, qualité des sols, identité paysagère, potentiel de garde – pour renforcer l'image environnementale et qualitative des vins de l'AOC Sommières, soutenir les ventes en bouteille et accroître la reconnaissance de l'appellation. | Appui à l'étude de marché menée par le Syndicat de Terroir de Sommières (stage) Co-construction d'un discours collectif au travers de la production d'un support de mise en valeur des pratiques agroécologiques du collectif | Nombre d'études de marché accompagnées et mobilisées Nombre de synthèses d'éléments de discours de valorisation de la démarche | De A2T1 à A2T4 (automne 2026 à été 2027) | FD CIVAM 30 | Syndicat AOC Sommières AOC Languedoc |
| 5 | Réalisation de diagnostics agroécologiques complémentaires | Doter l'ensemble du collectif d'une vision partagée de la durabilité des systèmes de production et d'identifier, à l'échelle individuelle et collective, les leviers d'amélioration agroécologique les plus pertinents. Les diagnostics seront réalisés uniquement pour les membres ayant rejoint le collectif en fin de phase d'émergence, afin de disposer d'un état des lieux homogène pour l'ensemble des exploitations. Ces diagnostics s'appuieront sur l'outil DiagAgroEco déjà mobilisé. | Outil DiagAgroEco (version FD CIVAM), entretiens, analyse des pratiques et restitution collective | Nombre de diagnostics réalisés Nombre de changements de pratiques constatés | A1T1 à A1T4 (automne 2025 - été 2026) | FD CIVAM 30 | |

| n° de l'action | Intitulé | Objectifs visés dans l'action | Méthode employée moyens mobilisés | Intitulé de l'indicateur de réalisation | Calendrier de réalisation de l'action | Réalisateur de l'action | Partenaire(s) impliqué(s) |
|----------------|--|--|--|---|---------------------------------------|-------------------------|--|
| 6 | Capitalisation, valorisation et diffusion des acquis du groupe | <p>Accompagner le groupe pour qu'il soit en capacité d'expliquer la démarche agroécologique engagée auprès des clients professionnels et grand public en lien avec l'action 4.</p> <p>Permettre au collectif de s'approprier les productions issues du projet et de les transmettre afin qu'ils puissent bénéficier à d'autres collectifs agricoles ou à d'éventuels nouveaux membres du groupe.</p> <p>Formaliser les acquis du GIEE et rendre compte de la trajectoire de transition agroécologique engagée. La production de supports accessibles et inspirants contribuera à renforcer l'image d'excellence environnementale de l'AOC Sommières et à favoriser la diffusion de pratiques agroécologiques ambitieuses et adaptées à ce type de terroir.</p> | <p>Élaboration d'un plan de communication collectif (axes, cibles, messages, formats)</p> <p>Animation d'un atelier collectif de retour d'expérience et capitalisation</p> <p>Rédaction d'une fiche retour d'expérience</p> <p>Réalisation d'une vidéo courte (<5 min), valorisant l'identité collective, la démarche globale, les pratiques agroécologiques</p> <p>Diffusion interne et externe : mise en ligne sur les sites partenaires, diffusion dans les réseaux GIEE et filières, mise en ligne (sur rd-agri.fr, les sites des CIVAM, des partenaires régionaux et de la communauté de communes) et partage des documents de capitalisation auprès des partenaires</p> | <p>Nombre de plans de communication</p> <p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre de fiches produites</p> <p>Nombre de vidéos produites</p> <p>Nombre de structures extérieures touchées</p> | A1T2 à A2T4 | FD CIVAM 30 | Diffusion et relais par : Réseau CIVAM Occitanie et national, Bio Occitanie, ... |